

PROGRAMME OPERATIONNEL

« COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI » (2007-2013)

Languedoc-Roussillon



Volume 1 : Diagnostic régional et enjeux

version 31 août 2007



SOMMAIRE

- volume 1 -

A. DIAGNOSTIC	4
I. Le Languedoc-Roussillon, un potentiel capable d'affronter le XXI^{ème} siècle malgré quelques fragilités	4
I.1. Une formidable croissance démographique	4
I.2. Un paradoxe entre forte croissance d'emplois et taux de chômage élevé	6
I.3. Une économie en renouvellement	8
I.3.1. Des entreprises artisanales qui doivent se rendre plus attractives	8
I.3.2. Une industrie historiquement peu développée, mais à l'avenir prometteur	8
I.3.3. Un tourisme avec un fort potentiel à mieux valoriser	9
I.3.4. Des secteurs agricoles, viticoles et halieutiques riches, mais fragilisés	9
I.3.5. La pêche et la conchyliculture	10
I.3.6. Un secteur tertiaire omniprésent	12
I.3.7. Des entreprises encore peu structurées	12
I.3.8. De nombreuses créations d'entreprises, mais un faible taux de survie	13
I.3.9. Un « Produit Intérieur Brut » qui reflète les aspects contrastés de la richesse économique du Languedoc-Roussillon	13
II. L'innovation et l'économie de la connaissance en Languedoc-Roussillon, un potentiel assis sur l'excellence de la formation et de la recherche régionale	15
II.1. Un potentiel d'innovation réservé à une faible proportion d'entreprises, mais un dynamisme de création d'entreprises innovantes	16
II.2. Principaux secteurs porteurs d'innovation	17
II.2.1. L'agroalimentaire	17
II.2.2. Le secteur de la santé (biomédical et pharmacie)	17
II.2.3. Le secteur des énergies renouvelables	18
II.2.4. Les secteurs de la mécanique et de la gestion des risques	18
II.2.5. Le secteur des TIC	18
II.2.6. Le secteur de la logistique et des transports	19
II.3. Situation de la Recherche en Languedoc-Roussillon	19
II.3.1. Le poids important de la recherche publique	20
II.3.2. La spécialisation technologique de la recherche privée	21
II.3.3. La valorisation de la recherche en région, un potentiel important	22
II.3.4. Evaluation des mesures en faveur de l'innovation en Languedoc-Roussillon	23
II.4. Les systèmes régionaux d'innovation	24
II.4.1. R&D collaborative et pôles de compétitivité	24
II.4.2. La politique régionale de filières	26
II.4.3. Systèmes Productifs Locaux	27
II.4.4. La dynamique de constitution des clusters	28
II.5. La création d'entreprises, leur développement et les structures de financement	28
II.5.1. La création d'entreprises	28
II.5.2. Les structures de financement	28
II.6. Description de la gouvernance de l'innovation en région	30
II.6.1. Transferts LR	31
II.6.2. Les Plateformes technologiques des lycées	31
II.6.3. Le réseau Synersud	32
II.6.4. LRI	32
II.6.5. Le RDT	32
II.6.6. Liens entre la politique d'innovation régionale et les politiques du Schéma régional de développement économique.	33
II.7. Lien entre le système régional d'innovation et son contexte extra régional	33
II.8. Comparaison avec d'autres régions françaises et européennes	34

III. Les TIC, vecteur de développement économique durable et support de l'économie de la connaissance	37
III.1. La fracture numérique du territoire	37
III.2. La difficile mutation des PME vers le numérique	37
III.3. Une filière industrielle et de services numériques au potentiel mal exploité	38
III.4. Les enjeux numériques du développement durable et de la gestion des risques	39
IV. Garantir une qualité de vie pour tous dans un environnement préservé	40
IV.1. Une région très exposée aux risques naturels	40
IV.2. Et à des risques liés à l'activité industrielle	41
IV.3. Une lutte contre la pollution de l'eau et pour la préservation des milieux aquatiques	41
IV.4. Un patrimoine naturel et paysager remarquable, facteur d'attractivité	42
IV.5. Contribution à la diminution des gaz à effet de serre	43
V. Structurer la fonction de carrefour logistique dans un souci d'aménagement équilibré du territoire et de cohérence territoriale	45
V.1. Des infrastructures de transport à optimiser	45
V.2. De nombreuses modalités d'urbanisation	47
V.3. Un espace rural porteur de développement	48
V.4. L'aménagement du littoral en Languedoc-Roussillon : des atouts et des fonctions multiples, difficilement compatibles	49
VI. Analyse Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces	52
VII. Enjeux par thèmes	54
VIII. Indicateurs de contexte	55

Sommaire du Volume 2 :

- B. Stratégie régionale**
- C. Axes prioritaires**
- D. Complémentarité entre fonds**
- E. Prise en compte de priorités transversales**
- F. Maquette financière**
- G. Dispositions de mise en œuvre du programme**

A. DIAGNOSTIC

I. Le Languedoc-Roussillon, un potentiel capable d'affronter le XXI^{ème} siècle malgré quelques fragilités

I.1. Une formidable croissance démographique¹

La région Languedoc-Roussillon compte près de 2,5 millions d'habitants en 2005 et affiche une croissance démographique deux fois supérieure à la moyenne nationale. Entre 1954 et 2004, la région a gagné un million d'habitants essentiellement par le jeu d'un bilan migratoire très positif. Les perspectives actuelles prévoient entre 170 000 et 310 000 languedociens de plus d'ici 2015.

Les migrations, qui constituent le moteur principal de la croissance démographique (plus de 90 % de la croissance démographique y est imputable), ont tendance à rajeunir la population régionale, plus âgée que la moyenne nationale, et à augmenter son niveau de qualification.

La nouvelle population est aussi constituée de retraités, quelquefois à fort pouvoir d'achat, de familles jeunes parfois en difficulté qui migrent vers le sud, mais aussi de familles monoparentales et de célibataires dont l'accroissement est très supérieur à la moyenne nationale.

Le Languedoc-Roussillon accueille un nombre croissant de personnes étrangères, représentant 9 % de la population régionale, soit 205 000 immigrés, ce qui positionne la région au 4^{ème} rang après l'Ile de France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

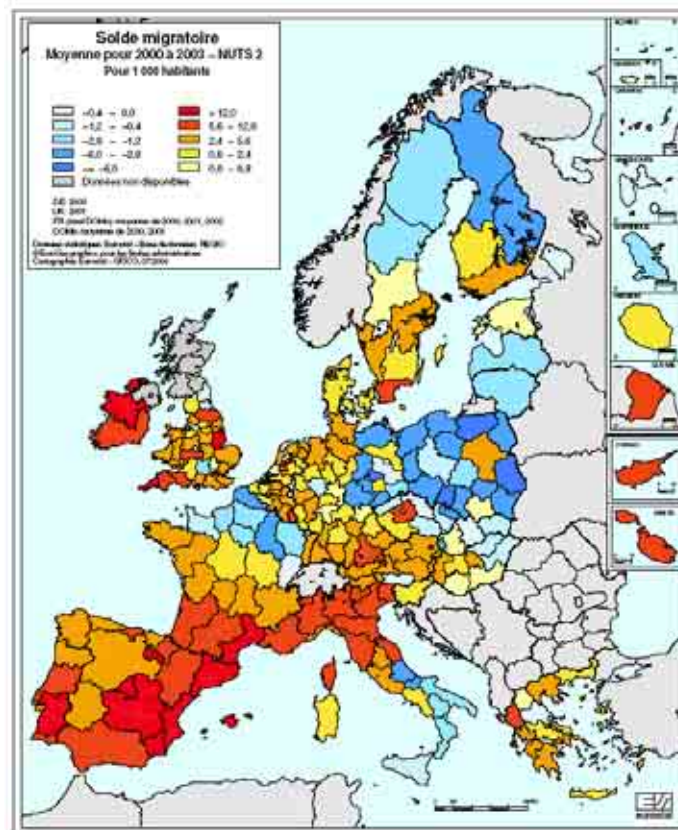
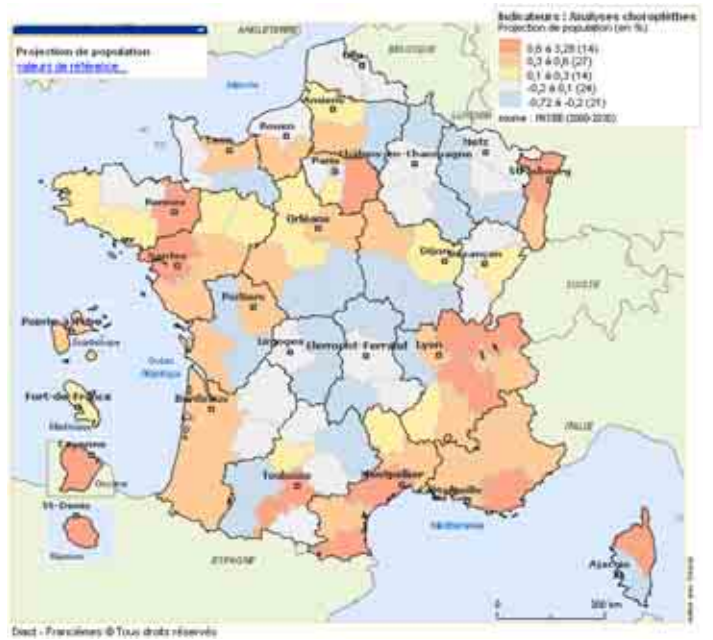
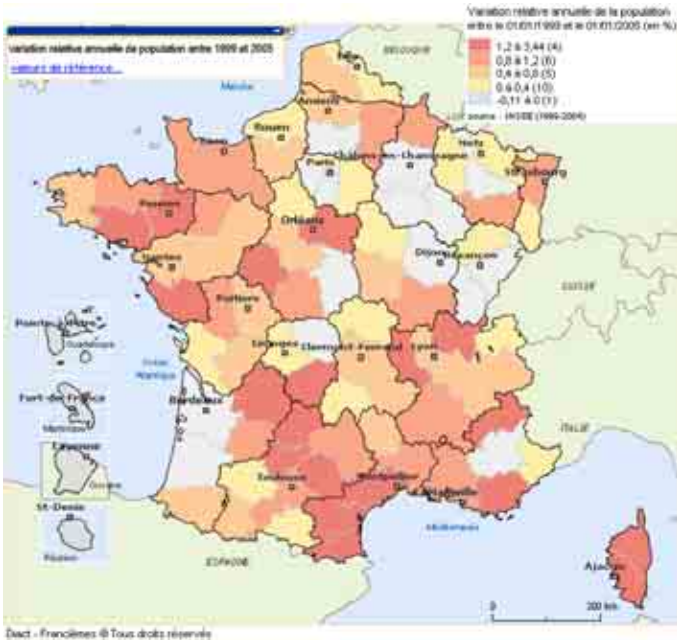
Les nouveaux résidents s'installent en priorité autour des principales agglomérations et, c'est sans aucun doute le bassin de Montpellier qui a le plus profité du dynamisme démographique. Plus généralement, la population et l'activité ont eu tendance à se concentrer sur la plaine littorale, et tout particulièrement sur un espace allant de Montpellier au Rhône, attirées lors de leur installation par les équipements et les services des aires urbaines accusant ainsi les contrastes régionaux.

L'arrivée importante de populations nouvelles a engendré un développement urbain plus ou moins maîtrisé qui pose aujourd'hui de nombreux problèmes : saturation progressive des voies urbaines ; rétrécissement du champ de l'agriculture périurbaine, mitage des espaces naturels, hausse accélérée du prix du foncier et renchérissement des coûts d'installation, offre de logements insuffisante, problème d'inondation accentué, insuffisance patente des équipements primaires (assainissement, traitement des déchets), vulnérabilité du littoral.

Les enjeux liés à la croissance démographique sont d'autant plus déterminants en Languedoc-Roussillon que l'essor économique est indissociable de la dynamique démographique.

L'essor démographique est à la fois porteur de développement économique (accroissement de la consommation, développement de la construction notamment) mais pèse sur le marché de l'emploi et crée de nouveaux besoins (création de structures d'accueil, assainissement, déchets ...).

¹ Source : INSEE Année économique et sociale 2005 en Languedoc-Roussillon



I.2. Un paradoxe entre forte croissance d'emplois et taux de chômage élevé²

La croissance démographique et les modifications structurelles de l'économie expliquent ce paradoxe : la région se situe au premier rang des régions françaises en termes de croissance des emplois (10 000 emplois créés en 2006), y compris durables, tout en détenant le taux de chômage le plus élevé de France (13,5 % en 2005 par rapport à une moyenne nationale de 9,5 %, mais 12,9 % à la fin du premier trimestre 2006, soit une baisse de 1 % en un an pour atteindre le taux de chômage le plus bas depuis 15 ans). 13 % des languedociens tirent leurs ressources partiellement ou totalement des minima sociaux.

La course entre le nombre de nouveaux résidents et le nombre d'emplois créés se poursuit depuis plus de 50 ans.

Chaque année le marché du travail languedocien accueille 7 600 nouveaux actifs (dont les conjoints d'actifs mutés à la recherche du « 2^{ème} emploi »). On peut donc penser que la croissance moyenne régionale du potentiel de main d'œuvre, entre 2000 et 2015, sera 5 fois supérieure à la croissance moyenne nationale.

De surcroît, l'arrivée massive de nouveaux habitants accroît le nombre de jeunes à former, d'autant que le taux de chômage régional des moins de 25 ans qui connaît l'une des plus fortes progression de France reste préoccupant, notamment dans les zones urbaines sensibles.

34 % des jeunes qui sortent du système de formation initiale ont au mieux un diplôme ou un titre de niveau V.

Bien que les femmes réussissent mieux sur les bancs de l'école et de l'université, elles sont davantage concernées par le chômage que les hommes (15,9 % contre 12,3 % en 2003), et l'écart en région est plus important qu'au plan national.

Quant à la situation des personnes handicapées vis-à-vis de l'emploi, elle constitue le premier facteur de discrimination de ce public.

En Languedoc-Roussillon le secteur tertiaire représente 76 % de l'emploi salarié contre 69 % en France métropolitaine et de 60 % à 77,9 % dans les Etats membres (UE à 15). 48 % des salariés travaillent dans des établissements de moins de 20 salariés contre 35,9 % en France. L'emploi dans le secteur des hautes technologies, facteur de compétitivité régionale, représente moins de 7,45 % de l'emploi total, pour une moyenne dans l'UE à 25 de 10,6 %.

L'économie régionale s'appuie fortement sur les secteurs traditionnels liés à la croissance démographique comme la santé et l'action sociale (20,8 %), l'administration publique (13,6 %), le commerce de détail (9,1%), les services aux particuliers dont les hôtels restaurants (8,6 %), le BTP (6,5 %). La répartition de l'emploi salarié dans ces secteurs est plus forte en région Languedoc Roussillon que dans le reste de la France.

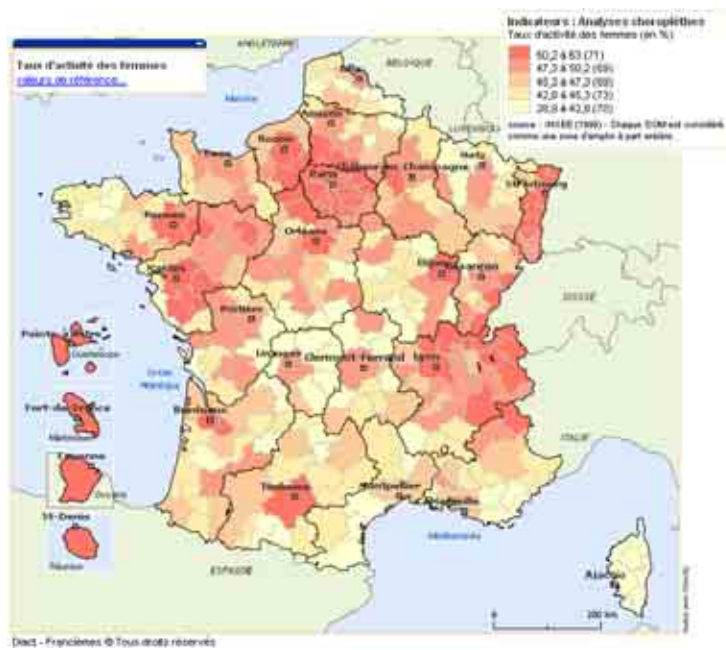
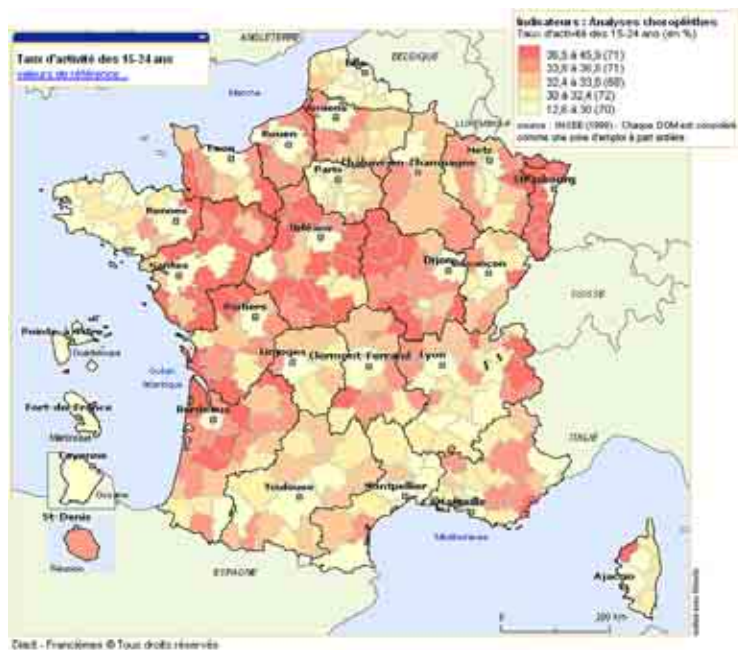
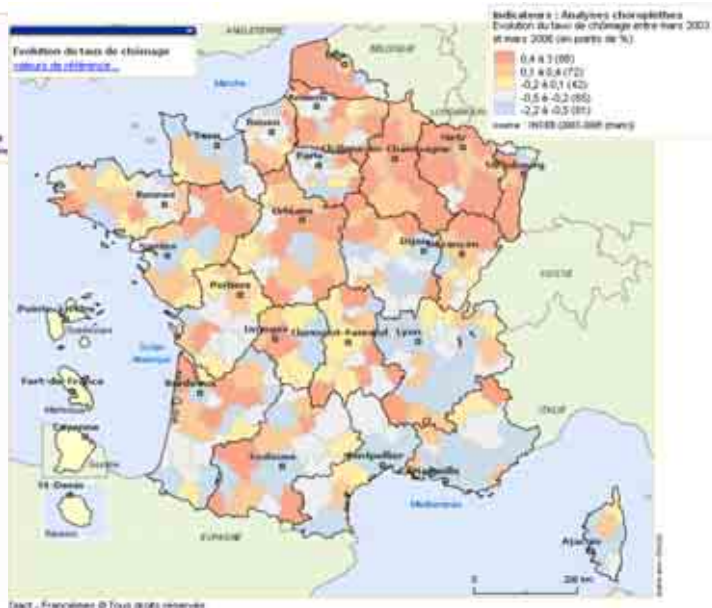
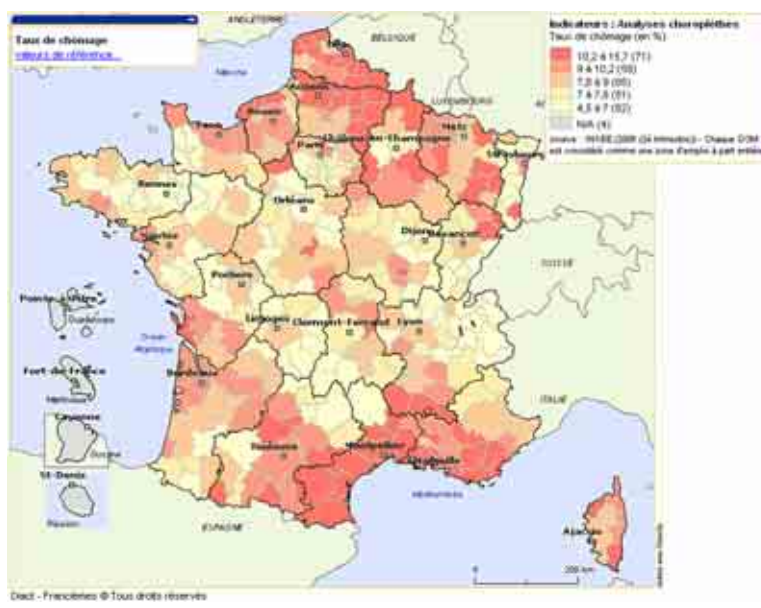
Par ailleurs, on voit se dessiner une certaine diversification économique qu'il convient d'encourager avec de fortes évolutions d'emploi, dans certains secteurs industriels, à plus forte valeur ajoutée, comme dans les industries agro alimentaires, la mécanique, les composants électroniques et dans les services aux entreprises (conseil assistance, recherche). Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication, moins facilement appréhendé car il se disperse sur plusieurs branches d'activité et codes APE, est l'un des plus dynamiques puisqu'il compte 16 000 emplois en 2003, contre environ 10 000 en 1990, et connaît ces dernières années un taux d'accroissement annuel supérieur à 5 %.

Le marché du travail juxtapose ainsi offres non satisfaites et chômeurs en attente d'un travail. Il se caractérise par une plus grande tension et une plus grande concurrence, comparativement à d'autres

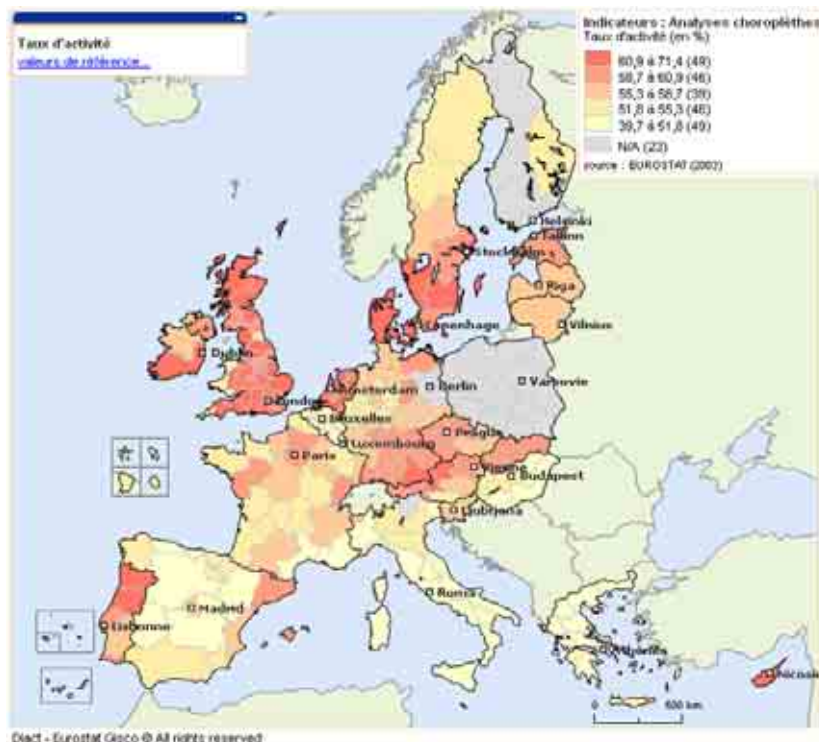
² Source : Ministère de l'Emploi et de la Cohésion Sociale (DARES bulletin trimestriel juin 2006)

régions. Le taux de précarité de l'emploi s'élève à 11,5 % en Languedoc-Roussillon, alors qu'il atteint 7,4 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. En 10 ans, le nombre de contrats d'intérim a triplé³.

En outre, la prédominance des petites entreprises (50 % du stock d'emplois et plus de 60 % des recrutements) ne facilite pas les projections et l'anticipation des besoins en qualifications et emplois à moyen terme.



³ source : ASSEDIC chiffres à fin 2005



I.3. Une économie en renouvellement

La région est caractérisée par un tissu économique basé sur les TPE (Très Petites Entreprises), aux perspectives contrastées selon les secteurs.

I.3.1. Des entreprises artisanales qui doivent se rendre plus attractives

Le tissu économique est largement dominé par les entreprises artisanales, qui ont connu ces cinq dernières années une progression marquée, en particulier dans le bâtiment, tant en nombre d'établissements qu'en effectifs salariés. Pourtant, certains métiers souffrent d'une pénurie de main d'œuvre, liée en grande partie à un manque d'attractivité de ces professions et à une concurrence accrue dans certains domaines (notamment boulangerie et boucherie avec la grande distribution). Le BTP représente 6,5 % de la valeur ajoutée⁴.

I.3.2. Une industrie historiquement peu développée, mais à l'avenir prometteur

La part de l'industrie dans l'emploi régional atteint moins de 10 %, contre 17 % au plan national, mais représente le second secteur créateur de richesses (13 % de la valeur ajoutée), loin derrière le tertiaire. Il est constitué en majorité de TPE-PME (sur 12 197 établissements, seuls 48 dépassent les 200 salariés et 10 888 comptent moins de 10 salariés).

Les conditions sont réunies pour que des nouvelles filières économiques se développent en région : électronique médicale et paramédicale, multimédia, biotechnologiques et agro-alimentaire... Contrairement à d'autres régions, elle n'a pas à supporter le très lourd poids d'une reconversion dans la mesure où elle n'a pas de réelle tradition industrielle, excepté pour les bassins d'Alès et de Béziers. L'industrie hors BTP représente 10,1 % de la valeur ajoutée régionale⁵.

Le BTP, avec 7 % des actifs et près de 6 % de la valeur ajoutée régionale, demeure un secteur moteur.

⁴ source: INSEE, 2003

⁵ source: INSEE, 2003

I.3.3. Un tourisme avec un fort potentiel à mieux valoriser

Les infrastructures touristiques développées dans les années 60-70 pour attirer les touristes européens, le climat (300 jours d'ensoleillement en moyenne), le cordon littoral et son accessibilité placent la région, depuis 2002, au sixième rang⁶ des destinations touristiques françaises (hors Ile de France).

La région dispose de nombreux atouts touristiques au premier rang desquels un patrimoine naturel et historique de première importance, encore insuffisamment mis en valeur.

L'économie touristique pèse pour près de 15 % du PIB régional (soit 7 milliards € de chiffre d'affaires) et génère près de 8 % des emplois avec 68 000 salariés dont le tiers est saisonnier.

Avec près de 550 000 lits marchands, la région propose l'un des tous premiers parc d'hébergement de la zone méditerranéenne, dont 360 000 lits dans des campings de très bonne qualité mais des meublés généralement déqualifiés.

I.3.4. Des secteurs agricoles, viticoles et halieutiques riches, mais fragilisés

La production agricole du Languedoc Roussillon s'élève à 2 350 millions d'€ en 2004 dont 44 % pour les vins, 26 % pour les fruits et légumes. Le Languedoc Roussillon produit également le tiers des vins français et près du quart du blé dur.

La région compte aujourd'hui 43 800 exploitations agricoles, soit un tiers de moins qu'il y a vingt ans, en majorité de petite taille (moins de 10 ha).

Le nombre d'emplois agricoles est aujourd'hui de 57 800 dont 20 % d'emplois saisonniers. Les exploitations comportant de la vigne concentrent les 2/3 des emplois agricoles.

Le secteur représente 4,3 % de la valeur ajoutée brute de l'économie régionale⁷.

L'agriculture de la région est caractéristique des régions méditerranéennes :

- une agriculture fortement créatrice de valeur ajoutée (notamment sur les cultures spécialisées ainsi que sur les filières de qualité labellisées).
- une agriculture fortement consommatrice de main d'œuvre permanente et saisonnière.
- une agriculture peu subventionnée (principales productions hors PAC). Les aides sont beaucoup plus fortement orientées sur l'appui aux investissements structurels.

Le Languedoc-Roussillon est la plus importante région viticole de France ; avec 15,9 millions d'hectolitres produits en 2005, soit le tiers de la production française. Elle a opéré une profonde mutation depuis 30 ans, avec une réduction du vignoble (de 450 000 hectares à 290 000 hectares en 2003) et une importante restructuration du vignoble pour une production de qualité notamment avec près de 20 % d'AOC (3 millions d'hl). Pour autant, la concurrence des vins des nouveaux pays producteurs (« vins du Nouveau Monde ») et la forte dépendance à une consommation nationale en diminution plongent la viticulture régionale dans une grave crise de mévente.

Afin d'anticiper les bouleversements prévisibles et la politique d'arrachage liée à la réforme de l'OCM vin, les partenaires régionaux ont engagé sous l'impulsion du préfet de région un plan d'adaptation de la viticulture régionale. Les mesures de ce plan figurent au Contrat de projets Etat Région et au DRDR (FEADER) pour la période 2007-2013. L'enjeu est triple :

- **Enjeu social** : permettre aux exploitants les plus âgés que souhaitent cesser leur activité de quitter dignement la profession. C'est l'objet de la préretraite qui va être revalorisée.
- **Enjeu foncier et environnemental** : la faiblesse du parcellaire viticole (la parcelle viticole moyenne est d'environ 50 ares) pèse sur la performance des exploitations. Il convient donc de gérer au mieux l'arrachage parcellaire et la restructuration du foncier. L'Etat et les collectivités territoriales se préparent à mettre en œuvre des actions de restructuration qui permettront

⁶ Source: INSEE Année économique et sociale 2005 en Languedoc-Roussillon

⁷ Source: INSEE 2003

également d'éviter un trop fort mitage du territoire par les friches. Les territoires les plus sensibles d'un point de vue paysager ou risques naturels (incendies notamment) pourront faire l'objet de mesures agri-environnementales.

- Enjeu économique : ces arrachages entraîneront une diminution des volumes produits et en conséquence une augmentation des charges fixes en particulier pour les caves coopératives. Il est donc indispensable d'accentuer les efforts de restructuration du tissu coopératif régional.
- Enjeu en terme de prévention des risques, d'incendie notamment.

Toutes ces actions seront conduites dans le cadre d'un plan viticole inscrit au contrat de projets Etat-Région 2007-2013. Dans ce cadre de l'action communautaire, c'est l'intervention du FEADER qui sera privilégiée.

La filière fruits et légumes, qui représente 26 % de la production agricole régionale, constitue un levier essentiel en termes d'emplois. Cependant, elle est fragilisée par ses difficultés au regard de la concurrence internationale.

I.3.5. La pêche et la conchyliculture

a) Éléments concernant la pêche au thon rouge

Ce secteur est relativement récent dans sa forme actuelle de flottille de thoniers senneurs. En effet, entre 1997 et 2005, le nombre de navires senneurs méditerranéens sous pavillon français de plus de 25 mètres est passé de 18 à 31 unités, leur jauge totale ayant presque triplé.

L'activité des thoniers senneurs s'exerce sur l'ensemble de la Méditerranée occidentale jusqu'en Libye et aux Baléares pendant une campagne qui couvrait les périodes du mois de mars jusqu'au 15 juillet, puis du 15 août au mois d'octobre, voire de novembre en fonction de l'état de consommation du quota. Jusqu'en 2006, un arrêt biologique interdisait la pêche du 15 juillet au 15 août. Les navires pêchaient ensuite dans le Golfe du Lion jusqu'à la fin de la campagne. L'intérêt économique de la campagne des Baléares a depuis quelques années décliné au profit de zones plus éloignées comme Malte ou la Libye. L'espèce cible (Thon rouge) est soumise à quota de l'ICCAT.

Le thon est vendu surtout à l'export vers l'Asie et plus particulièrement vers le Japon. Les thons de grande taille sont transférés vivants dans des cages pour être ensuite engraisés (embouche) avant d'être vendus. Les thons les plus petits sont montés dans les cales des bateaux pour être vendus en frais après leur débarquement.

La pêche des grands migrateurs est aujourd'hui au centre d'un enjeu international. Cette pêcherie fait l'objet d'un encadrement très strict découlant de l'accord récent de Dubrovnik (novembre 2006) qui recommande un plan de reconstitution du thon rouge. L'ICCAT a ainsi proposé d'amender le règlement TAC et quotas 2007 par une réduction de 50% des quotas 2006, soit en ce qui concerne la France, 3 091 tonnes au lieu de 6 200 tonnes (le TAC serait réduit de 32 500 tonnes à 29 500 tonnes). L'arrêt de l'activité des senneurs à compter du 1er juillet ainsi que l'interdiction de pêcher du poisson d'un poids inférieur à 30 kilos au lieu de 10 kilos viendrait compléter cette mesure de réduction des quotas.

A côté des senneurs, une flottille d'une quarantaine de thonilleurs (navires de moins de 18 mètres) exerce une activité de pêche au thon rouge sur les deux littoraux régionaux du Languedoc-Roussillon et de PACA. L'arrêt probable de l'activité de cette flottille, en raison notamment des dispositions issues de l'accord de Dubrovnik, la conduira à une reconversion vers d'autres activités de petits métiers (filet, senne, palangre, drague).

Pour l'année 2006, 7 041 tonnes de thon ont été pêchées par la flottille du Languedoc-Roussillon. La majorité des poissons est envoyée dans les fermes d'engraissement. Les quantités de thon débarquées par les senneurs et les thonilleurs dans les ports du Languedoc-Roussillon représentent un total d'environ 500 tonnes (dont 346 tonnes à Port Vendres et 110 tonnes pour Sète-Frontignan et Port la Nouvelle).

L'arrêt d'activité des thoniers senneurs au 1er juillet, comme la reconversion des thonilleurs conduiront à une occupation des ports plus longue qui nécessitera sans doute des besoins en équipements portuaires adaptés (places à quai, infrastructures de stockage des engins de pêche, zones techniques et matériels de levage), ainsi qu'un accompagnement par des mesures socio-économiques en faveur des pêcheurs (diversification, reconversion, formation professionnelle ...), domaines d'intervention du FEP (mesure 2.7).

b) Importance économique du secteur conchylicole et risques liés aux pollutions

La production de coquillages en Méditerranée s'est développée principalement dans deux milieux lagunaires: Thau et Leucate, constitués de zones peu profondes protégées des intempéries et naturellement enrichies par les apports nutritifs des bassins versants.

- Thau la principale zone de production de coquillages de la Méditerranée :

L'étang de Thau est la principale zone production conchylicole de Méditerranée avec environ 23.000 tonnes de coquillages (14 000 tonnes d'huîtres et 9 000 tonnes de moules) produites annuellement. Les producteurs commercialisent également 13 000 tonnes de moules d'importation à destination du marché national. La commercialisation totale représente environ 36 000 tonnes, plaçant ce bassin de production au deuxième rang national en volume de vente.

L'étang de Thau comporte 1.838 tables de production réparties sur trois zones (Bouzigues, Mèze et Marseillan) pour une surface totale de 340 hectares. Parmi les 600 établissements conchylicoles répartis sur le périmètre de Thau, 365 d'entre eux bénéficient d'un agrément sanitaire leur permettant d'assurer directement la commercialisation de leur production. Cette activité, qui participe à l'animation économique des différentes communes riveraines de l'étang de Thau, représente 2 000 emplois directs permanents et génère un chiffre d'affaires de 30 M€

En mer, au large de Sète, de Marseillan et de Gruissan, des filières d'élevage de moules et d'huîtres ont été installées dans les années 1990, occupant une surface totale de 450 hectares, soit une longueur de filières de 80 kilomètres. Cependant, en raison de la prédation des moules par les daurades et de la sensibilité des sites aux fortes tempêtes, la production en mer a décliné ces dernières années.

- La production de Leucate :

La conchyliculture à Leucate regroupe 30 entreprises pour une centaine d'emplois. Elle compte 64 concessions de cultures marines pour 250 tables réparties sur 30 hectares. Elle produit 800 tonnes d'huîtres creuses et 200 tonnes de moules par an pour un chiffre d'affaire de 2 M€

Nombre de détenteurs de concessions (tables ou filières) et nombre d'exploitations par zone de production :

Zones de production	Leucate	Gruissan	Fleury-Vendres	Thau (mer et lagune)	Total
Nombre de détenteurs	33	3	2	686*	724
Nombre d'exploitations	28	3	2	550	583

- Deux zones de production vulnérables :

Thau et Leucate sont les zones de production conchylicoles françaises ayant la meilleure productivité pour la croissance des coquillages en raison des particularités climatiques associées aux importants apports nutritifs dans le milieu.

Cependant, la productivité naturelle de ces lagunes est fragilisée par leur sensibilité aux atteintes microbiologiques et, en été, aux températures élevées de l'eau de mer à l'origine de « malaïgues ».

La pérennité des activités de production conchylicole sur les lagunes de Thau et de Leucate est en effet conditionnée par le maintien de la bonne qualité bactériologique des eaux marines. Or, ces espaces maritimes ayant un faible volume d'échange d'eau salée avec la mer Méditerranée, sont très vulnérables et particulièrement sensibles aux sources de pollution bactériologique qui dégradent la qualité sanitaire des coquillages, en particulier lors des importants épisodes pluvieux. Cette situation a

conduit le classement en B des zones de production de Thau et de Leucate, obligeant le passage préalable des coquillages en bassin de purification dans des établissements agréés, avant commercialisation

Un suivi de la qualité bactériologique des coquillages est assuré en permanence par l'Ifremer. Une dégradation de cette qualité, enregistrée dans le cadre de ce suivi, peut entraîner l'interdiction de la commercialisation des coquillages.

Par ailleurs, en période estivale, les températures élevées de l'eau peuvent provoquer des anoxies du milieu, appelées localement « malaïgues » qui sont à l'origine de mortalités importantes de coquillages. Le dernier épisode de « malaïgue » sur la lagune de Thau (été 2006) a causé la perte de 7 500 tonnes de coquillages, pour un préjudice de chiffre d'affaires estimé à 10,3 M€

Enfin, la prolifération à certaines périodes de microplancton toxique de type Alexandrium sur Thau et Dinophysis à Leucate peut rendre les coquillages impropres à la consommation et conduire à interdire de manière temporaire leur mise sur le marché. Ces fermetures se prolongeant parfois en décembre, ce mois constituant la période la plus importante de commercialisation en volume, elles pénalisent de manière significative la trésorerie des entreprises conchylicoles locales.

- L'élaboration d'un protocole de sauvegarde pour maintenir la commercialisation en période de fermeture :

Afin de permettre le maintien de la commercialisation des coquillages, tout en garantissant la santé des consommateurs, un « protocole de fonctionnement des établissements conchylicoles en période de crise » a été élaboré de manière concertée avec les professionnels. Il consiste à autoriser les conchyliculteurs à prélever dans le milieu, avant un épisode pluvieux précédant habituellement une dégradation de ses qualités bactériologique ou avant des blooms de micro-plancton toxique, des lots de coquillages qui sont stockés et purifiés dans les bassins du producteur fonctionnant, selon le cas, en circuit fermé. Ce protocole, mis en œuvre sur Thau et Leucate en 2006, a notamment permis la commercialisation de la production locale durant les fêtes de fin d'année, dans le respect et le confortement des normes sanitaires.

Le maintien de cette activité est donc fortement conditionné par la qualité des milieux lagunaires. Cet enjeu, qui est un véritable enjeu de développement durable (enjeux économique avec la conchyliculture, enjeux environnemental, enjeux de gouvernance et de gestion de conflits d'usage) est une priorité régionale développée dans le PO FEDER (Axe II, mesure 4).

(Voir Volume 3, Annexe 2, « Gestion intégrée des zones côtières : Bassin de Thau »).

I.3.6. Un secteur tertiaire omniprésent

Dans la région, 80 % des emplois créés le sont dans le secteur tertiaire, qui assure 77,60 % de la croissance régionale. 28 % des établissements du secteur se consacrent aux services aux entreprises (R&D, logistique, démarche qualité,...), 72 % aux services à la personne (commerces, établissements d'éducation, de santé, d'action sociale, activités de loisirs).

Le tertiaire non marchand est, en quelque sorte, le pilier « sûr » pour beaucoup de ménages en employant 37 % de l'emploi salarié et en créant des milliers d'emplois dans l'éducation et la santé. Les services essentiellement marchands représentent 53,2 % de la valeur ajoutée économique.⁸

I.3.7. Des entreprises encore peu structurées

Les entreprises régionales subissent une forte concurrence sur le marché local de la part de concurrents extérieurs aux moyens plus conséquents, et à l'export, leurs résultats sont encore trop faibles. Cependant, elles disposent aussi d'atouts comme leur souplesse et leur réactivité, notamment en raison de leur taille.

⁸ Source: INSEE 2003

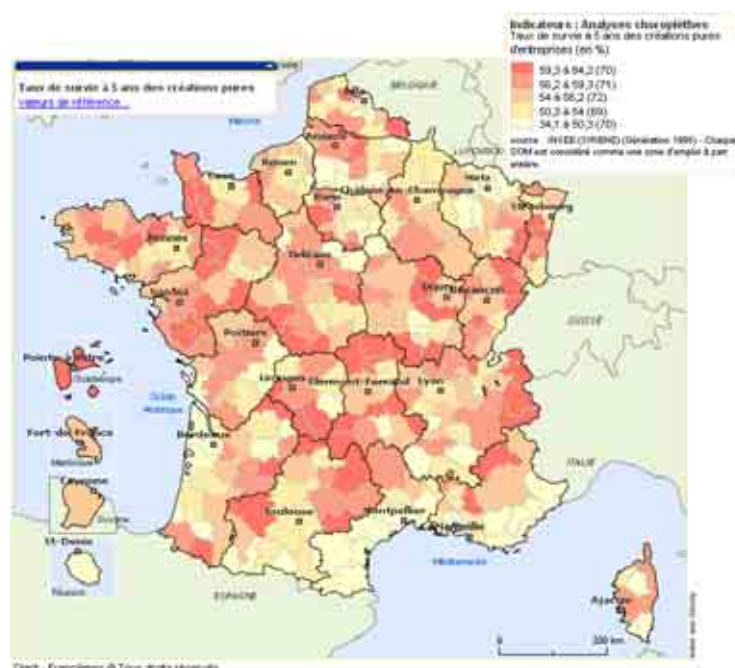
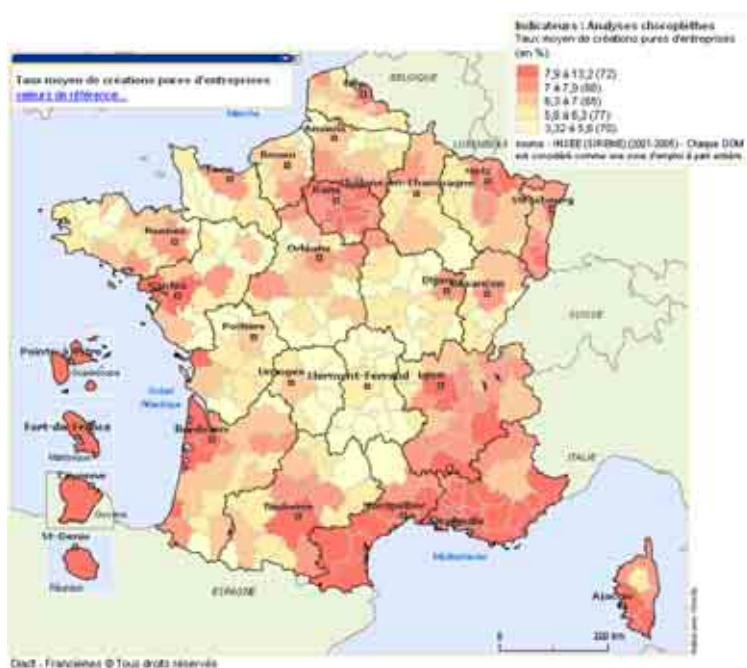
Les entreprises régionales assurent moins de 1,5 % des investissements réalisés en France, alors que la région représente 3 % de la richesse nationale. Globalement, ce faible taux se répercute sur leur capacité d'innovation et d'expansion.

I.3.8. De nombreuses créations d'entreprises, mais un faible taux de survie

La situation de la région en matière de création d'entreprises s'avère paradoxale : elle se situe au 4^{ème} rang des régions pour son dynamisme mais présente aussi l'un des plus mauvais taux de survie à 5 ans avec 48,5 % alors que la moyenne nationale est de 55,6 %.

Le nombre de création a baissé en 2005 après une année 2004 exceptionnelle.⁹ La construction est en nette progression, ainsi que les services aux entreprises et l'immobilier.

En terme de reprises et transmissions, elles représentent moins du 1/4 des créations nettes d'entreprises. Environ 20 000 entreprises pourraient être reprises dans les 10 ans à venir, représentant quelques 7 000 emplois, mais un millier par an disparaîtra faute de repreneur (rapport CESR).



I.3.9. Un « Produit Intérieur Brut » qui reflète les aspects contrastés de la richesse économique du Languedoc-Roussillon¹⁰

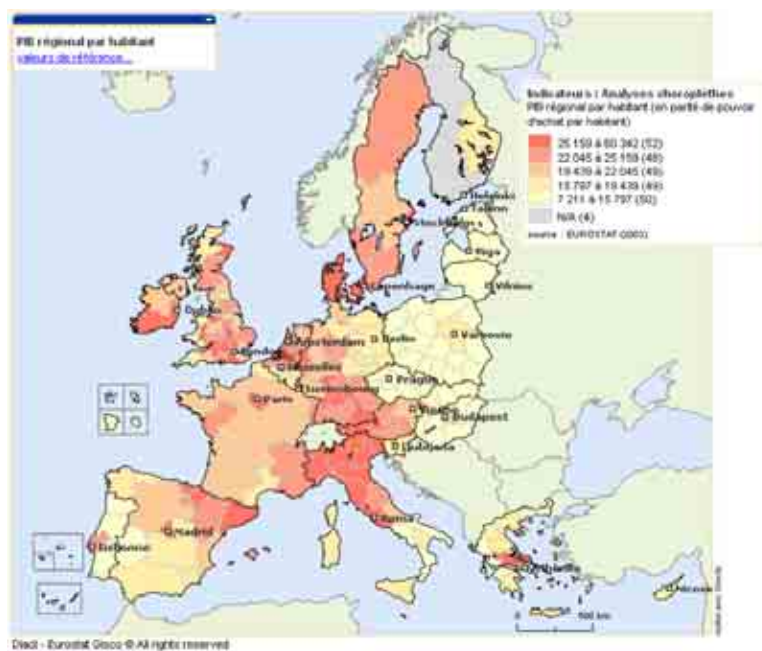
- un PIB brut estimé à 49,5 milliards d'euros en 2003 qui représente 3 % de la richesse nationale et situe le Languedoc-Roussillon au 11^{ème} rang des régions françaises métropolitaines ;
- un PIB par emploi de bon niveau qui situe la région en 7^{ème} position des régions françaises avec 58 861 € par emploi en 2003 (64 151 € pour la France entière et 58 634 € pour la France de province) ;
- un PIB par habitant de 20 279 € en 2003 parmi les plus faibles de France métropolitaine, qui reflète à la fois la faiblesse du taux d'activité et l'importance du taux de chômage, la région n'arrivant pas à créer la richesse que son nombre d'habitant devrait dégager.

⁹ Source : INSEE et DRTEFP bulletin juin 2006

¹⁰ Source : INSEE La région en faits et en chiffres

De plus, une forte dispersion des revenus est observée (3^{ème} rang national) et s'accroît depuis 2001.

- Comparé aux 254 régions de l'UE à 25, le PIB du Languedoc-Roussillon avec un indice de 88, se situe bien en dessous de la moyenne (taux moyen UE 25 = 100, taux moyen France = 111,4 - données Eurostat, 18 mai 2006)



II. l'innovation et l'économie de la connaissance en Languedoc-Roussillon, un potentiel assis sur l'excellence de la formation et de la recherche régionale

Le Languedoc-Roussillon peut être qualifié de région innovante : le montant des aides attribuées par OSEO innovation, toutes procédures et budgets confondus, au cours des 3 dernières années (40M€), le nombre de lauréats du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes (101 lauréats depuis le lancement du concours) et le nombre de labels d'entreprises innovantes (30) décernés au cours des 3 dernières années positionnent systématiquement le Languedoc-Roussillon autour de la cinquième position nationale.

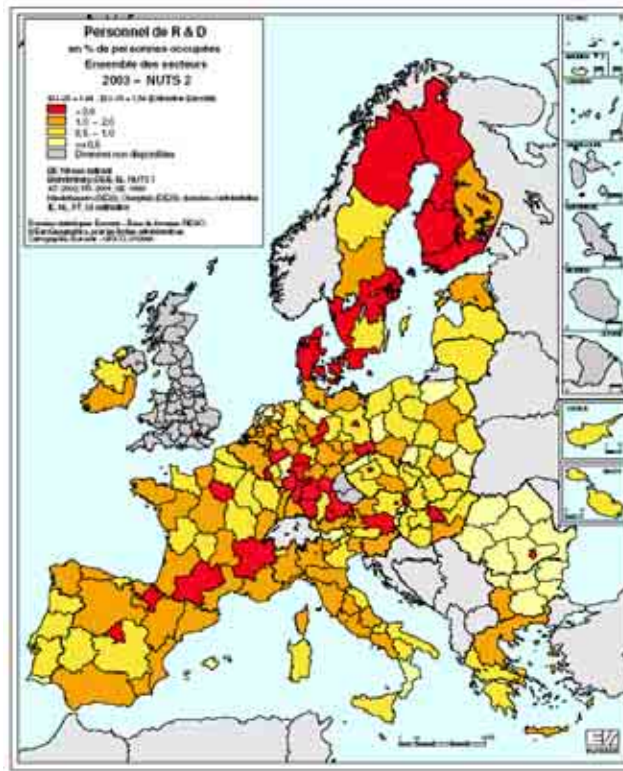
Le positionnement de la région en matière de R&D privée, est insuffisant mais trois indicateurs confirment une évolution favorable de la région dans ce domaine :

Les effectifs de R&D travaillant dans les entreprises ont progressé de 64,5 % entre 1993 et 2002 en Languedoc-Roussillon faisant passer la région de la 17ème à la 14ème place, alors qu'au plan national, l'évolution n'a été que de 16,3 %.

Le montant des dépenses intérieures de R&D des entreprises qui s'élevait à 155 M€ en 1993 (17ème place) a quasiment doublé en 10 ans permettant au LR de passer à la 14ème place.

La répartition régionale des dépenses intérieures de R&D des entreprises en fonction de l'intensité technologique du secteur de recherche en 2002 révèle qu'en Languedoc-Roussillon 64 % des dépenses de R&D concernent les secteurs de haute technologie, ce qui place la région en 4ème rang français.





Carte 7.1

Ajoutons à cela la place de la recherche publique qui occupe le 5ème rang français aussi bien en effectifs de R&D (+ de 5 000 personnes) qu'en terme de dépenses intérieures de recherche et développement des administrations.

En regard, la région fait face à des indicateurs économiques dégradés : faible taux d'industrialisation, taux de chômage parmi les plus élevés des régions françaises, PIB/habitant parmi les plus faibles, entreprises de taille trop modeste,....

Grâce aux connaissances, outils et process qu'il développe dans le champ fondamental, grâce au potentiel d'exploration de nouvelles orientations qu'il est susceptible de déployer dans le champ appliqué, grâce enfin au volume d'emplois qu'il crée en région, le secteur de la recherche apparaît comme un partenaire précieux du développement économique en Languedoc-Roussillon.

A l'heure actuelle, malgré les résultats en création d'entreprise engrangés dans les établissements supérieurs et de recherche, grâce notamment au dispositif des incubateurs et pépinières d'entreprises, il convient d'accroître la performance et le nombre de relations entre nos laboratoires et nos entreprises. Il faut que celles-ci puissent utiliser pleinement notre potentiel scientifique ainsi que les technologies et les équipements qui les sous-tendent. L'innovation est l'une des clés de la compétitivité des entreprises, principal moteur de la croissance. La "matière grise", les investissements immatériels, ont désormais supplanté les infrastructures dans l'ordre des priorités des économies modernes.

Il faut donc développer la recherche régionale, la valoriser au mieux et mettre ses forces en ordre de bataille.

Dans ce contexte, l'objectif global que se donnent les acteurs régionaux pour la période 2007-2013 est de transformer en succès économique les innovations et les résultats de la recherche en Languedoc-Roussillon.

II.1. Un potentiel d'innovation réservé à une faible proportion d'entreprises, mais un dynamisme de création d'entreprises innovantes

Le tissu économique languedocien est a priori peu enclin à l'innovation et au transfert de technologie : il est à 95% composé de TPE et les trois quarts de la population active relèvent du secteur tertiaire. Cependant, la région apparaît relativement plus dynamique que d'autres en nombre de projets

innovants (3 ou 4^{ème} place selon les années en nombre de candidatures au concours du Ministère de la recherche) et la qualité des projets se situe au dessus de la moyenne nationale (les lauréats de la région génèrent autant de créations d'entreprises, mais davantage de levées de fonds que sur l'ensemble de la France).

Les dépôts de brevets sont plutôt le fait des grands groupes technologiques implantés dans la région (IBM, CEA), mais une part importante des entreprises de la région accordent une place importante voire centrale à l'innovation, et notamment les entreprises de moins de 10 salariés.

Pour les TPE et PME régionales, le recours à une aide externe, essentiellement pour la formation et l'amorçage du projet (information sur les compétences disponibles au sein des laboratoires et écoles, conduite d'étude d'opportunité et de faisabilité) est nécessaire. Une majorité souligne que le manque de ressources humaines et financières est le principal obstacle à l'innovation et 20% d'entre elles déplorent le manque de structures spécialisées dans leur domaine et l'inadéquation entre les prestations proposées et leurs besoins¹¹.

II.2. Principaux secteurs porteurs d'innovation

Le Languedoc-Roussillon se caractérise par sa forte proportion de petites entreprises industrielles avec environ 12 000 établissements dont près de 5 000 n'occupent aucun salarié. 1 200 établissements emploient au moins dix salariés et moins de 40 en emploient plus de 200. Seuls 9 établissements ont plus de 500 salariés. De surcroît, l'industrie régionale est très concentrée sur deux départements : le Gard et l'Hérault qui emploient les trois-quarts des effectifs industriels régionaux.

Malgré sa faible représentation dans les économies régionale et nationale, le secteur industriel du Languedoc-Roussillon est très diversifié. De nombreuses activités, aux envergures et potentiels inégaux cohabitent, entre groupes de taille mondiale et PMI innovantes.

Les principaux secteurs industriels régionaux, qui doivent faire l'objet d'une intervention prioritaire en matière d'innovation, se sont structurés grâce aux actions en faveur de la constitution de filières industrielles, autour de Systèmes Productifs Locaux, ou encore par la création de pôles de compétitivité.

II.2.1. L'agroalimentaire

Avec 4 132 établissements employant 18 205 salariés et réalisant un chiffre d'affaires de plus de 8 milliards d'euros, l'agroalimentaire représente le premier secteur industriel régional. En progression constante depuis 10 ans, il bénéficie de l'apport du premier centre français de recherche en agronomie qui regroupe à Montpellier 2 000 chercheurs dans une dizaine d'organismes (INRA, Sup AGRO, CIRAD, CNRS, UMII...) coordonnés au sein de l'association Agropolis.

Une fondation de coopération scientifique « Agronomie et développement durable », dotée par l'Etat de 17 M € vient d'être labellisée comme douze autres en France, Réseau Thématique de Recherche Avancée.

La labellisation du pôle de compétitivité Q@limes, réunissant des compétences stratégiques pour les marchés de demain, et la structuration de ce secteur autour d'une filière complète, sont autant d'atouts supplémentaires favorables à son développement.

II.2.2. Le secteur de la santé (biomédical et pharmacie)

Héritier d'un savoir-faire dans la médecine remontant au XIII^{ème} siècle, le Languedoc-Roussillon accueille aujourd'hui une masse critique d'universités, de centres de recherche et d'entreprises innovantes, travaillant ensemble et avec des partenaires de niveau international dans un esprit d'innovation et de réussite dans les biotechnologies humaines et végétales, le médicament et la santé.

¹¹ Résultats de l'enquête Ernst & Young sur l'innovation en région, janvier 2006
Préfecture de région LR – PO FEDER 2007-2013 – version 31 août 2007

Certains grands groupes de l'industrie pharmaceutique y sont implantés, surtout dans le Gard et l'Hérault, comme Sanofi-Aventis qui emploie plus de 1 200 personnes dans son centre de recherche de Montpellier et plus de 700 dans son usine de production d'Aramon (Gard).

Compte tenu de la richesse des ressources disponibles dans la région (matière grise, pépinières et hôtels d'entreprises, parcs scientifiques) et de son potentiel de développement, ce secteur représente l'un des moteurs de l'industrie du Languedoc Roussillon. Il est regroupé au sein du pôle de compétitivité ORPHEME, commun avec la région PACA, qui traite des pathologies émergentes et des maladies orphelines. En terme de recherche publique, il représente le deuxième pôle de recherche régionale.

II.2.3. Le secteur des énergies renouvelables

La région Languedoc-Roussillon offre aux entreprises des richesses en ressources naturelles (rivières, soleil et vent) valorisées sous forme d'énergies renouvelables. Toutes les filières des énergies nouvelles sont représentées, 75 % de l'électricité produite en région est déjà d'origine renouvelable grâce aux énergies hydraulique, éolienne, solaire photovoltaïque, solaire thermique, biomasse...

L'énergie hydraulique provient soit de grands équipements (barrages), soit de petites centrales pouvant être raccordées au réseau électrique.

La quasi-totalité du territoire du Languedoc-Roussillon est couvert par des vents réguliers et de vitesse moyenne supérieure à 20 km/h, qui lui confèrent sa position de leader national pour le développement des énergies éoliennes. Ces dernières représentent 8 % de l'électricité produite en Languedoc-Roussillon, l'énergie éolienne provient soit de grandes éoliennes raccordées au réseau électrique soit de petites éoliennes isolées.

Le Languedoc-Roussillon est le 2^{ème} gisement solaire de France (4,2 à 5 kW/m²/jour). Il s'est doté de plus de 13 000 m² de capteurs solaires thermiques équipant des systèmes solaires individuels, combinés ou collectifs et de plus de 8 000 m² de capteurs solaires photovoltaïques équipant des installations isolées ou connectées.

Enfin avec 34 % de surfaces forestières en croissance continue, le Languedoc-Roussillon dispose, au carrefour de deux massifs majeurs (Massif central, Pyrénées) d'un important gisement forestier et d'importants tonnages de sous-produits des entreprises régionales de transformations du bois en biomasse.

En émergence, ces secteurs sont des atouts naturels de la région et ont obtenu la labellisation du pôle de compétitivité DERBI (« Développement des Energies Renouvelables - Bâtiment - Industrie »).

II.2.4. Les secteurs de la mécanique et de la gestion des risques

Les secteurs de la mécanique et de la gestion des risques sont représentés par les pôles interrégionaux "gestion des risques et vulnérabilité des territoires" et « Viaméca ». Ce dernier est fortement concentré sur les bassins d'emplois de Béziers et Alès, ayant une tradition sidérurgique. La mécanique constitue l'un des secteurs les plus porteurs de la Région avec 13,83 % des effectifs industriels régionaux.

On retrouve en Languedoc-Roussillon tous les métiers de la filière mécanique : sidérurgie, fonderie, chaudronnerie, tôlerie, emboutissage, mécano - soudure, traitement de surface... appliqués à divers domaines comme l'industrie gazière et pétrolière, le machinisme agricole, le ferroviaire, l'automobile, l'aéronautique. Ce secteur est également structuré par deux SPL (systèmes productifs locaux) : « pôle mécanique alésien » et « CAMDIB » dans le biterrois.

II.2.5. Le secteur des TIC

Le secteur des TIC représente en Languedoc-Roussillon 15 000 emplois répartis dans plus de 500 entreprises de production (16 500 emplois dans 2 500 entreprises), majoritairement des PMI de moins de 20 personnes, et connaît une forte croissance. La présence de quelques groupes mondiaux (Dell, IBM), d'un tissu de PMI innovantes et dynamiques et d'universités et centres de recherche de haut niveau, constitue un potentiel de développement de niveau national. Un grand nombre de PME fortement innovantes y développent des produits informatiques professionnels de haute technologie destinés aux entreprises et certaines d'entre elles détiennent désormais une reconnaissance internationale de "niche". Cette spécialisation récente, qui s'appuie sur des logiques de production et de service, s'apparente à ce qu'il conviendrait d'appeler une "industrie du tertiaire".

Ce secteur bénéficie d'un potentiel d'innovation important mais sa structuration peut être améliorée. La fédération des 400 entreprises régionales du secteur au sein de l'association OPPTIC LR et la constitution d'un cluster autour de thématiques fédératrices¹² en constituent les premières étapes.

D'autres secteurs disposent également d'un poids économique et d'un potentiel d'innovation significatifs. On peut citer les secteurs de la chimie, des éco-technologies, ou de la logistique et du nautisme par exemple. Leur structuration peut passer par la mise en œuvre de clusters, de SPL et/ou de contrats de filière.

II.2.6. Le secteur de la logistique et des transports

Ce secteur compte 27 000 salariés regroupés dans 1 800 entreprises. Il est caractérisé simultanément par des activités intra régionales liées à l'économie résidentielle (14 800 salariés dans le seul secteur des transports urbains), mais également la présence d'un pôle logistique, leader en Europe, le Marché St Charles à Perpignan.

Ce secteur constitué de PME de taille relativement grande en regard des moyennes régionales est confronté à la mutation des métiers à l'intérieur des entreprises et à l'apparition de nouvelles fonctions à dominante commerciale et de service liés notamment à la pénétration des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'autre enjeu est l'ouverture à l'international. La position du Languedoc-Roussillon et sa façade maritime lui confère une position clé dans les échanges croissants avec le monde méditerranéen (notamment avec l'ouverture du marché Europe- Maghreb en 2010).

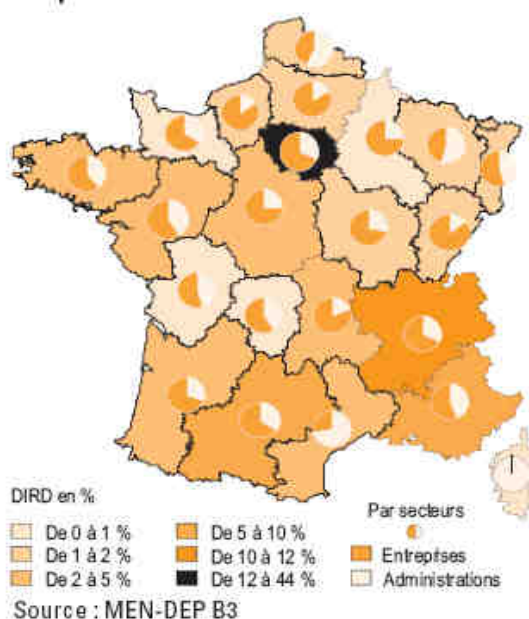
II.3. Situation de la Recherche en Languedoc-Roussillon

Les activités de recherche et développement, qui représentent moins de 1% des établissements de services aux entreprises, constituent une spécialité régionale. Elles génèrent 2,3% du PIB régional quand cette proportion n'est que de 1,3% au niveau national. Cet indicateur masque cependant de nombreuses disparités entre recherche publique et privée.

La note du Ministère de la Recherche n° 06.01 publiée en janvier 2006¹³ fait une comparaison entre les différentes régions françaises de la situation de la recherche et permet ainsi de situer la région Languedoc - Roussillon au niveau national.

Le Languedoc-Roussillon a une densité scientifique (effectifs de chercheurs rapportés à la population

Dépenses intérieures de recherche en 2003



¹² "Intelligence Numérique et Technologies Sensibles

nationale) supérieure à la moyenne nationale. Avec près de 5 500 chercheurs¹⁴ (ETP) le Languedoc-Roussillon arrive en 6^{ème} position derrière la Bretagne et PACA (Provence Alpes Côte d'Azur). Avec 4 000 chercheurs du secteur public civil la région est en 4^{ème} position proche de Midi-Pyrénées (4 700) et PACA (6 100). Si l'on prend comme critère le nombre de chercheurs rapporté à l'emploi salarié, le Languedoc-Roussillon arrive en 6^{ème} position (avec un ratio de 7,4 pour mille). Ceci est à mettre en regard de sa position en terme d'emploi salarié total, critère pour lequel la région arrive en 11^{ème} position.

La région Languedoc-Roussillon se positionne dans les premières régions françaises par le poids économique de la recherche : 7^{ème} rang pour les dépenses intérieures de R&D (988 millions d'euros en 2003), 6^{ème} pour la part des dépenses de recherche dans le PIB régional (2%).

Notons également que la région est celle qui a connu la plus forte augmentation du nombre d'étudiants entre 1999 et 2004 (+11%).

II.3.1. Le poids important de la recherche publique

En France métropolitaine, le secteur privé concentre 66 % de l'activité de recherche. Mais la situation est très contrastée. En Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais et surtout en Languedoc-Roussillon, c'est la recherche publique qui est majoritaire: elle représente 71% de la DIRD¹⁵ alors que la moyenne en France métropolitaine est de 33%.

La recherche publique concentre 75% des effectifs des chercheurs au sein des cinq universités et de neuf organismes nationaux de recherche représentés en région : des EPIC¹⁶ tels le CEA, l'IFREMER, le CIRAD et le BRGM réalisent 41% de la DIRDA¹⁷ régionale; des EPST¹⁸ tels le CNRS, l'INSERM, INRA, CEMAGREF, et l'IRD (35% de la DIRDA). Certains domaines sont plus particulièrement représentés : agroalimentaire, biologie-santé, chimie, énergie. Le poids des publications scientifiques régionales est de 4,7 % du total national, proche de Midi-Pyrénées (5,2%) et supérieur à l'Alsace (4%).

Parmi les domaines de la recherche les plus représentés figure un pôle d'excellence récemment reconnu :

Le Réseau Thématique de Recherche Avancé « Agronomie et développement durable »

Le RTRA est l'une des mesures structurantes prévues par la Loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006, pour consolider les grands pôles scientifiques français capables de se situer dans le peloton de tête de la recherche mondiale. A la suite d'un appel à projet lancé le 22 mai 2006, le Ministère de la Recherche a identifié parmi 37 projets, les douze Réseaux Thématiques de Recherche Avancée donnant la possibilité pour les universités, grandes écoles et organismes de recherche de se regrouper pour constituer des lieux scientifiques, parmi les tout meilleurs au plan international dans leurs spécialités.

Le projet, porté par trois établissements fondateurs : l'INRA, le CIRAD, Montpellier SupAgro, et l'ensemble des partenaires du pôle Agropolis International, a été retenu, ce qui démontre de la qualité de la recherche régionale dans le domaine de l'agronomie et du développement durable. A sa création, le RTRA comptera 30 unités de recherche, dont 17 UMR, croisant les deux approches : la biologie intégrative des plantes et les dynamiques sociotechniques de l'innovation.

Les domaines de la biologie appliquée-écologie et biologie-santé sont également bien représentés en région

L'axe biologie appliquée-écologie représente 13,6% des publications nationales. L'axe biologie-santé est partie intégrante de la Cancéropole Grand Sud et dispose d'une Génopole depuis sept ans. Il représente 10,2% des publications nationales.

¹³ Dépenses de recherche et développement en France en 2004

¹⁴ Source: MENESR-DEPB3 et INSEE

¹⁵ dépenses intérieures de recherche et développement

¹⁶ établissements publics à caractère industriel et commercial

¹⁷ dépense intérieure de R&D des administrations

¹⁸ établissements publics à caractère scientifique et technologique

De manière plus générale, les plates-formes technologiques des laboratoires sont très souvent ouvertes aux entreprises et contribue à la création d'activité sur le territoire.

II.3.2. La spécialisation technologique de la recherche privée

Hors organismes publics, 3 340 personnes dont 1 520 chercheurs sont impliqués dans des travaux de recherche et développement au sein des entreprises privées. La région occupe 1,5% de l'ensemble des chercheurs du secteur privé en France quand la région Île de France en regroupe 45%. La dépense intérieure de recherche des entreprises privées du Languedoc-Roussillon est de 285,6 millions d'euros, en recul de 4,5% par rapport à l'année précédente.

Comme Midi-Pyrénées, Aquitaine et PACA, le Languedoc-Roussillon se distingue par une activité de recherche privée davantage orientée vers les secteurs de haute technologie (60% de la DIRDE¹⁹ dans ces régions). En Languedoc-Roussillon, la recherche privée est concentrée à 70 % dans le seul département de l'Hérault.

¹⁹ dépense intérieure de R&D des entreprises

II.3.3. La valorisation de la recherche en région, un potentiel important

En 2004, **246 demandes de brevets** ont été déposées au nom de personnes physiques ou morales résidant en Languedoc Roussillon. 330 demandes de brevets issues d'inventeur ayant leur résidence dans la région ont été dénombrées (certains dépôts de brevets de centre de recherche et entreprises situés en Languedoc-Roussillon sont comptabilisés à l'extérieur de la région). Le lieu du dépôt de ces brevets est l'Hérault pour plus d'un brevet sur deux, le Gard pour un brevet sur quatre, le reste étant réparti à égalité entre les Pyrénées-Orientales et l'Aude.

Grâce à une communauté scientifique fortement représentée, le potentiel de valorisation et d'émergence de nouveaux projets est très important. A titre d'exemple, pour le CNRS Languedoc Roussillon, on comptabilise en 2002, 35 demandes de brevets pour 1 000 chercheurs (moyenne nationale CNRS : 20), dont 71 en sciences chimiques (moyenne CNRS France : 33) et 37 en sciences de la vie (la moyenne nationale pour le CNRS est de 28).

Le Languedoc Roussillon a occupé en 2003 la 4^{ème} place du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (en montants attribués; 1,7M€). Les sciences de la vie sont le deuxième secteur primé derrière les NTIC.

L'émergence et le développement de projets innovants sont fortement favorisés par la mise à disposition des plates formes technologiques comme celles de la Génopole de Montpellier qui regroupe laboratoires publics de recherche, entreprises de biotechnologies et établissements d'enseignement supérieur de haut niveau. Le travail en commun entre laboratoires publics et entreprises privées a permis la création d'un des **premiers laboratoires coopératifs** français : CNRS – Université- entreprise (Idenix).

A titre d'exemple le CEA, dont le statut d'EPIC favorise son partenariat avec l'industrie, l'Université de Montpellier II et le CNRS ont su structurer leur dispositif de valorisation :

Le dispositif de valorisation du CNRS

La délégation régionale du CNRS dispose d'un service partenariat-valorisation regroupant 9 personnes à temps plein dont 5 docteurs chargés d'affaires. En 2005, 202 contrats ont été signés pour 6 M€ 8 laboratoires coopératifs avec des entreprises et une Unité Mixte de Recherche avec une entreprise pharmaceutique, 45 dossiers de demande de brevets ouverts et 34 brevets déposés dont 17 prioritaires. Depuis 2003, 30 entreprises issues de laboratoires propres ou mixtes ont été créées.

Ajoutons enfin que le CNRS a des accords sur la copropriété des résultats avec les 4 universités de la région.

L'Université Montpellier II²⁰, une structure de valorisation qui monte en puissance

L'Université de Montpellier II a créé en 1990 le service "Valorisation de la Recherche et Relations avec l'Industrie" qui compte quatre personnes dont deux ingénieurs à temps plein et poursuit différentes missions : suivi de l'activité des laboratoires pour faire émerger des projets de transfert de technologie, suivi des porteurs de projets, notamment sur des problématiques de propriété intellectuelle, gestion du portefeuille de brevets. Depuis 1996, 87 entreprises industrielles innovantes ont été créées ; 26 d'entre elles proviennent de l'UM II.

Le CEA : une implication régionale forte

Le CEA est actuellement impliqué dans un grand nombre d'organismes attendant à l'innovation et au transfert de technologie en région Languedoc-Roussillon : il est membre de Transferts-LR, participe au conseil d'administration de Languedoc-Roussillon Incubation et aux comités de sélection des projets.

Agropolis

²⁰ Sciences, Sciences de la vie, IUT de Montpellier et de Nîmes

Agropolis, association Loi 1901, regroupe 20 établissements, 4 universités et 7 écoles d'ingénieurs, 9 organismes de recherche autour de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Un chargé de mission d'Agropolis est affecté à la valorisation de la recherche. Agropolis a également porté la candidature du pôle de compétitivité Q@LIMED.

Au sein d'Agropolis Montpellier Sup Agro a structuré ces activités afin d'apporter un appui aux enseignants-chercheurs pour valoriser leurs recherches et mieux répondre aux demandes des entreprises ou des porteurs de création d'activités innovantes. Sup Agro dispose de halles technologiques, d'un centre de transfert et d'un incubateur qui participe à l'émergence et au développement de projets d'entreprises innovantes. Depuis sa création en 2001, l'incubateur a accompagné 13 projets de création d'entreprises qui ont généré plus de 75 emplois permanents.

L'incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès

L'incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès est le plus ancien de France. Depuis 2000, il a permis la création de 54 entreprises avec un taux de pérennité à 5 ans de 85%. Depuis 2006, une attention particulière a été portée aux idées pouvant relever de thématiques développées par les pôles de compétitivité de la région Languedoc Roussillon. Sa spécificité est l'hébergement du porteur au sein de l'un des trois centres de recherche dont dispose l'école.

Dans les autres structures, peu de ressources sont affectées à la valorisation.

Notons que si en 1990, peu de structures avaient une cellule de valorisation, en 2005, tous les établissements ont au moins un interlocuteur valorisation ou au minimum un responsable de la gestion des contrats.

II.3.4. Evaluation des mesures en faveur de l'innovation en Languedoc-Roussillon

L'association Transferts LR, les CEEI²¹, LRI²² et les cinq plates formes technologiques²³ sont les principales structures d'accompagnement des entreprises. Chaque année, environ 1 000 entreprises bénéficient ainsi de leurs services de conseil et d'information. Ces dernières soulignent le caractère déterminant de cet accompagnement.

Une évaluation en matière d'innovation et de transfert de technologie, du dispositif Etat dans le cadre du CPER 2000-2006, a été réalisée en 2005/2006 par le cabinet Ersnt & Young. Des entretiens ont été conduits avec les principales parties prenantes et une enquête a permis d'interroger 200 entreprises pour compléter l'analyse. Les principaux éléments de conclusion sont :

a) La faible structuration des activités de valorisation de la recherche

Les cellules de valorisation sont peu dotées en termes d'effectifs, les plateaux technologiques au sein des universités et des laboratoires de recherche sont souvent méconnus et sous-utilisés.

Les acteurs déplorent la faible lisibilité de l'offre en matière de plateaux technologiques disponibles au sein des universités et les obstacles rencontrés dans certains cas par les entreprises dans la contractualisation avec les universités.

Ils soulignent le potentiel d'amélioration possible compte tenu des ressources disponibles, le réel besoin de ces plateaux pour les jeunes entreprises et la nécessité pour les universités de gagner en flexibilité et réactivité vis-à-vis de la demande des entreprises.

b) Un réel potentiel régional de valorisation de la recherche

La région Languedoc-Roussillon présente un réel potentiel en termes de valorisation de la recherche compte tenu de son positionnement au niveau national et des ressources disponibles dans la région. Cependant, les activités de valorisation de la recherche sont encore peu structurées et l'offre des plateaux technologiques au sein des universités est peu connue et sous-utilisée.

c) Un potentiel d'innovation réservé à une faible proportion d'entreprises

Le potentiel d'innovation semble réservé à une faible proportion d'entreprises. Le manque de ressources humaines et financières est le principal obstacle à l'innovation souligné par les entreprises.

²¹ Centres européens d'entreprise et d'innovation

²² Languedoc-Roussillon Incubation

²³ PFT - dispositif légal créé depuis 2000

20% d'entre elles déplorent le manque de structures spécialisées dans leur domaine et l'inadéquation entre les prestations proposées et leurs besoins.

d) Une complémentarité des missions, mais un manque de coordination et d'actions conjointes de sensibilisation à l'innovation et au transfert de technologie

Globalement, l'évaluation du dispositif de soutien à l'innovation et au transfert de technologie a montré une certaine complémentarité des missions entre les structures et un haut niveau d'intégration du réseau informel des accompagnateurs au développement de l'innovation et de celui des accompagnateurs à la création d'entreprises, mais déplore les insuffisances en termes de coordination, d'animation et de sensibilisation des acteurs économiques du territoire à l'innovation et au transfert de technologie.

Les problématiques européennes semblent davantage fédérer les acteurs au niveau régional : les critères d'éligibilité et la complexité des appels d'offre européens obligent au regroupement des partenaires pour pouvoir y répondre. Notons cependant que, d'après les responsables rencontrés, les crédits européens disponibles pour les TPE et PME sont encore très peu exploités.

II.4. Les systèmes régionaux d'innovation

II.4.1. R&D collaborative et pôles de compétitivité

L'appel à projets «pôles de compétitivité» du CIADT²⁴ du 14 septembre 2004 a entraîné une forte mobilisation des réseaux d'acteurs issus des milieux de l'entreprise, de la recherche, de la formation ainsi que des acteurs institutionnels. Cette volonté d'élaborer en commun un grand projet régional sur une thématique donnée a représenté une opportunité pour transformer durablement la nature des relations entre ces acteurs et favoriser la compétitivité du tissu économique régional.

Quatre pôles de compétitivité ont été labellisés en région Languedoc-Roussillon et il faut noter la participation très active d'entreprises ou d'acteurs régionaux de la recherche ou de la formation à au moins trois autres pôles interrégionaux.

a) Les principaux pôles de compétitivité en Languedoc-Roussillon (DERBI, Q@LIMED, TRIMATEC et ORPHEME) :

⇒ DERBI

Le pôle « DERBI », Energies Renouvelables – Bâtiment - Industrie" a pour objet le développement de toutes les énergies renouvelables (en particulier le solaire et l'éolien), en examinant leurs utilisations dans les bâtiments et dans l'industrie. Il est structuré en trois domaines : le bâtiment producteur d'énergie, les réseaux d'énergie, la production décentralisée d'électricité (d'origine solaire, éolienne ou de la biomasse).

Ce pôle a pour objectif de généraliser des constructions capables de présenter un bilan énergétique global positif et de développer les capacités régionales de production d'énergie en privilégiant les filières renouvelables.

⇒ Q@LIMED

Le pôle de compétitivité « Q@LIMED » traite des systèmes agroalimentaires durables et de la qualité de vie en Méditerranée. Il a pour objectif de contribuer au développement de filières agroalimentaires qui intègre les thématiques de la qualité et du développement durable tout en affichant une identité méditerranéenne forte. Il s'agit d'une approche intégrée des systèmes agroalimentaires durables où la qualité et l'identité dominent depuis la production jusqu'au consommateur final.

Le pôle est structuré autour des axes de travail suivants : développement variétal par la génétique et la génomique, traçabilité des produits, amélioration et validation des bonnes pratiques agricoles, développement des aliments santé et promotion de l'image du territoire et des produits languedociens. Ces thématiques sont liées à celles développées dans le contrat de filière régionale agroalimentaire.

²⁴ Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires

⇒ TRIMATEC

Le pôle interrégional « TRIMATEC : Tricastin Marcoule Technologies » s'intéresse aux technologies du nucléaire et à leurs applications dans d'autres secteurs industriels. Il s'étend sur trois régions : Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le pôle de compétitivité interrégional « **TRIMATEC : Tricastin Marcoule Technologies** » s'intéresse aux technologies du nucléaire et à leurs applications dans d'autres secteurs industriels.

Le pôle TRIMATEC n'a pas pour but de produire de l'énergie nucléaire mais de s'appuyer sur les recherches développées dans le nucléaire pour mettre en œuvre ce savoir-faire dans de nombreux autres secteurs industriels tels l'agroalimentaire, la pharmacie, la cosmétique, l'électronique, le traitement des effluents industriels et des déchets ou la maîtrise des risques.

L'objectif de ce pôle est donc de valoriser les technologies innovantes, procédés et savoir-faires qui ont été développés dans la filière nucléaire (et éventuellement mis en œuvre par le CEA et AREVA) dans ces autres secteurs.

Les thématiques du pôle sont la séparation et le recyclage des matières premières entrant dans les industries de process, le traitement et la valorisation des matières issues de processus de transformation industrielle et la réhabilitation des sites industriels en fin de vie.

⇒ ORPHEME

Le pôle ORPHEME est un pôle interrégional (Languedoc-Roussillon / Provence-Alpes-Côte d'Azur) relatif aux domaines de la biologie, de la santé et du médicament. Labellisé seulement en mars 2006, il se différencie des autres pôles "santé" par son orientation sur les pathologies émergentes et les maladies orphelines. Les quatre thématiques du pôle sont le diagnostic et traitement des maladies tropicales et infectieuses ; le traitement des maladies neurologiques rares ou liées au vieillissement ; les dispositifs médicaux et bio-ingénierie ; le diagnostic et immunothérapie des cancers rares émergents. Côté Languedoc, le pôle est porté par l'association Holobiosud et représenté, entre autres, par Sanofi-Aventis, l'université de Montpellier I et de Nîmes.

b) Le Languedoc-Roussillon participe à d'autres pôles interrégionaux, labellisés en 2005 :

⇒ Gestion des risques et vulnérabilités des territoires

Ce pôle de compétitivité couvre les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur / Languedoc-Roussillon qui constituent une zone à risques multiples pour laquelle la prévention, la protection et la gestion du risque sont des enjeux cruciaux. Porté par l'Europôle méditerranéen de l'Arbois, Alcatel Aliena Space, en liaison avec Sophia Antipolis et Agropolis (Montpellier), ce pôle implique plus de 70 entreprises, 60 organismes de R&D et 20 centres de formation. Sa démarche est structurée autour de quatre axes : les risques naturels, les risques industriels et technologiques, le risque urbain en Méditerranée ainsi que les systèmes intégrés et technologies transverses.

⇒ ViaMéca

Ce pôle, qui couvre les régions Auvergne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, et Rhône-Alpes est l'un des 5 pôles mécaniques français. Sa thématique est « l'Ingénierie et la Création Industrielle ». L'activité du pôle s'articule autour de trois axes: automobile (tout véhicule à déplacement autonome sur roues), aéronautique, machines outils et biens d'équipement.

⇒ Fruits et Légumes

Le pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes, basé à Avignon, tisse son réseau sur les régions Provence-Alpes-Côte-D'azur, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. Il compte 80 adhérents, parmi lesquels de grands groupes et des PME des trois régions, ainsi que des laboratoires de recherche publics (dont l'INRA Montpellier). Parmi les axes du pôle on trouve la nutrition et la santé (qualité nutritionnelle), l'ergonomie et les services (disponibilité, facilité de consommation), la sécurité alimentaire et le développement durable.

c) Un bilan provisoire prometteur :

Depuis fin 2005, les pôles de compétitivité régionaux se sont structurés et ont démontré leur caractère opérationnel en labellisant de nombreux projets retenus aux différents appels à projets nationaux (ANR, FCE²⁵).

Sur l'année 2006, ce sont plus de 10 millions d'euros qui ont été décidés sur fonds publics pour soutenir les 4 pôles de compétitivité implantés sur le territoire régional (DERBI, Q@LIMED, ORPHEME et TRIMATEC). Près de 91 % de cette somme a été attribuée au financement de 15 projets de R&D collaboratifs innovants ainsi qu'à 5 actions collectives considérées prioritaires, et labellisés à ce titre, par la gouvernance des pôles. Le reste, soit 9 % de l'enveloppe décidée sur cette période, a été affecté au financement des structures en charge de l'animation de ces pôles.

La volonté d'ouverture des pôles de compétitivité régionaux s'est traduite par des accords de partenariats avec d'autres pôles nationaux (projet de convention entre Q@LIMED et le pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes basé à Avignon ou accord de partenariat entre le pôle DERBI et le groupe de travail « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » de l'Île de la Réunion), voire internationaux (convention de partenariat entre le pôle Q@LIMED et le technopôle tunisien de Bizerte), ainsi que par l'organisation de manifestations d'envergure internationale pour assurer la promotion de leurs savoir-faire (conférence Internationale DERBI sur les énergies renouvelables en juin 2006).

II.4.2. La politique régionale de filières

Le regroupement d'entreprises en filières et l'accompagnement de leurs projets de développement représentent deux moyens efficaces pour accroître la compétitivité des entreprises régionales.

Contrairement à d'autres régions françaises de tradition industrielle ancienne dans lesquelles les filières se sont structurées au fil des décennies, le Languedoc-Roussillon a peu de filières organisées. Ce travail de structuration se fera sur le long terme et s'appuiera en priorité sur les filières, de niveau régional, ayant déjà engagé un tel processus. A ce titre, les secteurs de l'agroalimentaire, de la logistique et des transports, du bâtiment, notamment au regard des enjeux liés à la pénétration des économies d'énergie et des énergies renouvelables apparaissent comme des filières prioritaires. L'innovation est un volet important de ces contrats de filières.

a) L'exemple de la filière agroalimentaire

Le contrat de filière agroalimentaire régional, doté par la Région d'un budget annuel de 1,5 millions d'euros, s'articule autour des priorités suivantes :

- la reconquête du lien avec le consommateur par celle des marchés de proximité, le renforcement de l'image des produits et l'affirmation de l'image industrielle régionale ;
- la différenciation de l'offre et l'accroissement de la valeur ajoutée des productions régionales : il s'agit de développer et de promouvoir des produits différenciés, présentant un avantage concurrentiel fort, notamment par la mise en avant des avantages nutritionnels des produits régionaux, l'appui à l'innovation-produit et à la valorisation gastronomique des produits et des recettes ;
- le renforcement et la pérennité des entreprises.

La Région, fortement sensibilisée aux spécificités de la filière (taille des entreprises, poids des investissements, nécessité d'innover, impératifs sanitaires et qualitatifs, marchés fortement concurrentiels), s'est dotée d'une plate-forme technologique, située à Castelnaudary. Cet outil, qui rentrera en service au premier trimestre 2007, proposera une offre large de services et prestations aux entreprises : analyse sensorielle, hébergement d'entreprises ainsi qu'une halle technologique destinée aussi bien à la mise au point de procédés et de produits, qu'à la formation initiale et professionnelle.

²⁵ Agence Nationale pour la Recherche, Fonds de Compétitivité des Entreprises
Préfecture de région LR – PO FEDER 2007-2013 – version 31 août 2007

b) L'exemple de la filière logistique et transport

Le secteur de la logistique et des transports en Languedoc-Roussillon compte plus de 26 000 salariés dans près de 1 800 entreprises ; il est caractérisé par la présence d'un pôle leader européen dans son domaine : le marché international Saint Charles à Perpignan.

En 2006, la Région a lancé l'élaboration d'un contrat de filière dans ce secteur afin de structurer le tissu économique et de favoriser le regroupement des entreprises du secteur au sein d'une filière professionnelle.

II.4.3. Systèmes Productifs Locaux

Suite à la décision du CIADT de décembre 1997 de soutenir les initiatives tendant à consolider ou faire émerger des systèmes productifs locaux, plusieurs appels à projets successifs ont été lancés à partir de novembre 1998. Pour la DIACT, la notion de SPL recouvre: "une organisation productive particulière localisée sur un territoire correspondant généralement à un bassin d'emploi. Cette organisation fonctionne comme un réseau d'interdépendances constituées d'unités productives ayant des activités similaires ou complémentaires qui se divisent le travail (entreprises de production ou de services, centres de recherche, organismes de formation, centres de transfert et de veille technologique, etc.)." ²⁶

Plusieurs groupements d'entreprises ont été labellisés SPL par la DIACT : parmi les plus actifs et structurés, on peut citer le Club Alliance Métaux du Biterrois dans le secteur du travail des métaux et le pôle Eco Industries dans le domaine de l'environnement. D'autres SPL (activités nautiques, sports mécaniques, textile) sont également présents en région.

Le SPL est une structure bien adaptée au tissu local de très petites entreprises et de moyennes entreprises. L'absence de grands donneurs d'ordre est parfois un frein au développement et à la structuration de ces groupements de taille modeste, à l'image de l'industrie en région.

a) Club Alliance Métaux du Biterrois (Hérault)

Le secteur de la mécanique et du travail des métaux est représenté en région par deux pôles d'égale importance : Béziers et Alès. La filière "travail des métaux", avec 2 300 emplois, représente 43 % des emplois industriels du Biterrois, la part de ce territoire dans l'industrie régionale étant de 7,8 %. Les trois entreprises leaders représentent 60 % du secteur sur ce territoire.

La filière « travail des métaux » s'est structurée dans le cadre d'une association de chefs d'entreprises : CAMDIB (Club Alliance Métaux pour le Développement des Industriels du Biterrois), créée en 1996, représentant une vingtaine d'entreprises, 650 emplois et 49,54 millions d'euros de chiffre d'affaires. CAMDIB couvre tous les champs de la transformation des métaux y compris le traitement de surface et la partie bureau d'études. Ce club, depuis sa création, a élaboré plusieurs programmes de développement commercial, achat, qualité et amélioration des processus de production.

b) Eco Industries (Gard)

Ce pôle éco-industries a été référencé SPL dans le domaine de l'environnement en janvier 2005 par la DIACT. Il comprend 45 PME employant près de 450 personnes dans les domaines des mesures de polluant, de la filtration des liquides et des gaz, de l'élimination ou de la valorisation de déchets, ou encore de la prévention des risques industriels et de la production de catalyseurs.

Le pôle regroupe également deux centres de R&D de l'Ecole des Mines d'Alès (Laboratoire de l'Environnement Industriel et Centre des matériaux de Grande Diffusion), une plate-forme chimique, une structure support (ALES MYRIAPOLIS) avec une animatrice dédiée à temps plein, ainsi que d'infrastructures d'accueil propices au développement des projets (incubateur de projets technologiques de l'Ecole des Mines d'Alès, pépinière d'entreprises et une zone d'activités dédiée.

²⁶ "Les systèmes productifs locaux" - Datar, La Documentation française, Paris 2002
Préfecture de région LR – PO FEDER 2007-2013 – version 31 août 2007

II.4.4. La dynamique de constitution des clusters

La Région et l'Etat soutiennent une dynamique de création de clusters qui a été renforcée récemment par l'appel à projet "pôles de compétitivité" et les initiatives de la Région autour de la création de filières régionales. Nous pouvons citer trois groupements d'entreprises dont l'innovation est un axe fort de leur développement : SWELIA regroupe les entreprises du domaine de l'eau, OPPTIC LR autour des TIC, BIOMERIDIES autour des biotechnologies. Ces groupements, assez récents, se structurent rapidement pour atteindre la taille critique leur permettant de mener des actions ciblées auprès de leurs adhérents.

II.5. La création d'entreprises, leur développement et les structures de financement

II.5.1. La création d'entreprises

Le tissu économique régional se caractérise par une présence massive du commerce et des services : ces deux secteurs d'activité concentrent 76,6% des établissements régionaux.²⁷ Déjà largement prédominantes, les petites unités progressent encore en Languedoc-Roussillon. Au 1^{er} janvier 2005, 60% des établissements du champ ICS (industrie, commerce, services) n'ont pas de salarié et 94,5% ont moins de 10 salariés.

Le Languedoc Roussillon est la première région française, après Paris, pour la création d'entreprises, tous secteurs confondus. Même si l'écart semble se réduire, le Languedoc-Roussillon continue à se singulariser par un taux de création d'entreprises supérieur au taux national (14,5% contre 12,1%). Ce dynamisme se vérifie dans l'ensemble des grands secteurs d'activité, sauf dans l'industrie.

Le taux de survie à cinq ans est cependant très inférieur au taux national (50,1% contre 55,7%) et le taux de défaillance est en augmentation en 2005 (+1,1%). Ce constat vaut pour tous les secteurs d'activité.

Une analyse plus poussée doit être menée pour comprendre finement ces écarts à la moyenne nationale.

II.5.2. Les structures de financement

La chaîne de financement apparaît comme relativement complète en région. Elle va du micro crédit au capital risque, en passant par la garantie et l'amorçage. Les outils existent mais ne sont pas tous optimisés. Par exemple, des besoins importants ont été exprimés dans le domaine de l'amorçage et le capital développement : le 2^{ème} et le 3^{ème} tour de table.

A l'issue de la présentation du dispositif JEREMIE²⁸, le Fonds Européen d'Investissement a mené une mission d'évaluation telle que prévue par cette initiative de la Commission européenne. Celle-ci s'est déroulée les 16 et 17 novembre 2006, et a permis l'ébauche d'un état des lieux, en matière d'ingénierie financière, en région Languedoc – Roussillon.

« En matière d'instruments d'ingénierie financière, la région couvre, comme beaucoup d'autres régions, quasiment l'ensemble du spectre de financement des TPE/PME, que ce soit sous l'angle du stade de développement, ou bien de son caractère économie traditionnelle / innovation. Néanmoins, pour des raisons de ressource ou d'organisation, certains d'entre eux ne semblent pas afficher un dimensionnement approprié. En général, les discussions avec les divers interlocuteurs ont souligné que chaque instrument pourrait, à des degrés variables, faire plus si les ressources à disposition étaient plus conséquentes. »²⁹

²⁷ Données INSEE, "Tableaux de l'économie du Languedoc-Roussillon, Edition 2006"

²⁸ Joint European Resources for Micro-Enterprises

²⁹ « Diagnostic préalable » pour la région Languedoc – Roussillon, FEI, février 2007

a) Capital risque

Plusieurs sociétés de capital risque sont présentes en région. Le Languedoc – Roussillon compte plusieurs intermédiaires financiers en matière d'investissement en fonds propres : SORIDEC (la plus importante), Pyrénées Roussillon Investissement, la SOFILARO, Mistral Investissement. Il faut également y ajouter l'influence notable de l'IRDI³⁰ et ses filiales en provenance de Midi-Pyrénées, de Vivéris Management de PACA et Midi Capital. De plus, 6 FIP³¹ complètent l'offre en fonds propres en Languedoc - Roussillon.

La SORIDEC, Société Anonyme créée en 1983 à statut fiscal SCR (Société de Capital Risque), est un fonds de Capital Investissement généraliste de proximité. Ce fonds intervient lors des phases d'amorçage, de développement et de transmission. Les trois actionnaires principaux sont la Région Languedoc-Roussillon et les départements (49,92%), la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon et CDC Entreprises. Les fonds gérés sont de 21 M€ 2,12 M€ ont été investis en 2005 à des niveaux allant de 45 000 € à 1 M€. Au 31 décembre 2005, le portefeuille SORIDEC représente un encours brut de 16,58 M€ investis dans 85 entreprises. Elle a vu ses moyens renforcés grâce à une augmentation de capital de 2 M€ réalisée en décembre 2005. (A titre de comparaison, l'IRDI en Midi-Pyrénées, leader régional dans le domaine du capital investissement, a investi 18 M€ au cours de la seule année 2005).

Généraliste, SORIDEC s'intéresse à tous les types de projets (industriels, services à l'industrie, technologies de l'information, biotechnologies, etc.). Compte tenu des besoins exprimés ces 3 dernières années, elle a fortement axé son action sur les segments de l'amorçage, de la création et de la transmission de la PME-PMI.

Les Régions voisines, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou encore Aquitaine ont mis à la disposition des entrepreneurs de véritables chaînes financières avec des structures qualifiées ou des fonds dédiés selon les stades d'avancement de l'entreprise (création-développement-transmission) ou selon la taille des entreprises (TPE-PME). Il est ainsi plus facile d'une part de faire une distinction entre un pôle de capital risque de proximité qui répond par exemple au premier et second tour d'investissement et un pôle de capital investissement pour les autres interventions. Cette différence a le mérite de rassembler des partenariats publics et privés à des stades différents, d'avoir des niveaux d'interventions en fonction des besoins exprimés à chaque stade de développement de l'entreprise et, en mutualisant les coûts de gestion et d'accompagnement des entreprises de professionnaliser les équipes.

b) Business Angels

Les business angels sont peu actifs en région bien qu'une dynamique ait été engagée par l'association Sud Angels, créée en janvier 2006, qui cherche à les regrouper. En 2006, une modeste levée de fonds de 190 000 € a permis de financer 3 projets dans la phase d'amorçage. Le réseau ambitionne de lever cinq fois plus en 2007 et de tripler le nombre de ses membres.

c) Prêts d'honneur et microcrédit

L'AIRDIE³², les Plates Formes d'Initiative Locale régionales et le fonds Créalia (membres de France Initiative Réseau) permettent de mobiliser des prêts d'honneur.

Les PFIL doivent faire face à une demande d'intervention croissante nécessitant des fonds supplémentaires et une organisation plus professionnelle. En 2006, les onze PFIL régionales ont octroyé 353 prêts pour plus de 2,5 M€

Le fonds Créalia a été lancé à l'initiative du réseau régional Synersud, qui regroupe les pépinières d'entreprises, les incubateurs et les Centres d'Entreprises et d'Innovation de la région.

³⁰ Institut de recherche et de développement

³¹ Fond d'investissement de proximité

³² « Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Economique »

Créalia a été doté à sa création en 2004 de 1,6 M€ l'Europe (750 000 €), la Région (180 000 €), la CDC (180 000 €) et le privé (500 000 €). Le fonds finance les dépenses de R&D avant la création via des prêts d'honneur (à taux zéro et sans garantie personnelle) jusqu'à 38 000 €. En trois ans 874 000 € ont été investis dans 29 projets.

La contribution de l'AIRDIE apparaît comme essentielle, notamment en matière de microcrédit solidaire. Depuis sa création en 1994, l'AIRDIE a financé 4 327 entreprises, qui ont créé ou consolidé 7 711 emplois, mis en place 5 179 concours financiers (taux de remboursement des prêts : 90 % ; taux de survie des entreprises accompagnées à 30 mois : 72 %). L'AIRDIE est donc bien placée pour participer aux financements de projets relevant de l'innovation sociale.

d) Fonds régional de garantie et Fonds régional à l'innovation

Ces fonds régionaux créés en partenariat avec OSEO et le Conseil Régional permettent, pour l'un, de garantir les risques encourus par les établissements financiers dans les domaines de la création d'entreprises innovantes et la transmission d'entreprises, pour l'autre, de financer sous forme d'avances remboursables des projets innovants. Le Fonds Régional de Garantie OSEO Languedoc-Roussillon, a été doté en 2006 de 5 M€ par la Région et le Fonds Régional à l'Innovation (FRI) de 8 M€ (4 M€ d'OSEO + 4 M€ de la Région). Depuis sa création, le FRG a accordé 95 concours à 68 entreprises. Le Fonds Régional à l'Innovation a, quant à lui permis d'accompagner 56 entreprises.

II.6. Description de la gouvernance de l'innovation en région

L'animation en matière d'innovation et de transfert de technologie se réalise au sein de plusieurs types de structures :

- L'association Transferts LR dont l'objectif est de favoriser auprès des entreprises et des laboratoires l'innovation et le transfert de technologie.
- Les pôles de compétitivité régionaux et interrégionaux.
- Les plates-formes technologiques situées dans les lycées techniques régionaux.
- Les incubateurs et pépinières régionaux.
- Les cellules de valorisation des universités, grandes écoles et organismes de recherche présents en région.

L'amélioration de la gouvernance du dispositif global passe par une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs. Un des outils de cette nouvelle gouvernance est la renaissance d'un Réseau de Développement Technologique au premier trimestre de l'année 2007.

La gouvernance de l'innovation en région a été étudiée dans un rapport commandé par la préfecture de région à la fin de l'année 2005 et visant à évaluer le dispositif d'innovation et de transfert de technologie.

Concernant la coordination des acteurs de l'innovation en région on peut lire :

"De nombreux acteurs accompagnent les entreprises dans des projets d'innovation et de transfert de technologie ou des projets de création d'entreprises innovantes : OSEO innovation, les CEEI et les pépinières, l'incubateur LRI, les cellules de valorisation des universités, etc.

L'évaluation a montré une certaine complémentarité des missions entre les structures. En revanche, les entreprises interrogées ont exprimé des besoins qui ne sont pas couverts aujourd'hui par les missions et tâches de ces structures : la formation, l'accompagnement à la recherche de financements (notamment hors Etat et Région) et surtout l'information sur les possibilités d'accompagnement.

L'évaluation souligne le haut niveau d'intégration du réseau informel des accompagnateurs au développement de l'innovation et de celui des accompagnateurs de la création d'entreprises (au sein de Synergies notamment), mais déplore :

- une faible organisation du côté recherche sur les activités de valorisation de la recherche et par conséquent une relative méconnaissance réciproque entre ces acteurs et les acteurs de l'accompagnement,

- une faible coordination entre les financeurs et décideurs politiques et les gestionnaires de ces structures,
- une faible intégration à des réseaux interrégionaux ou internationaux.

Aucune responsabilité n'est identifiée en termes de coordination, d'animation du territoire et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs à l'innovation et au transfert de technologie.

Enfin, il y a peu de coordination au niveau des services gestionnaires et financeurs de l'ensemble de ces structures."

Ces conclusions ne sont déjà plus d'actualité comme le montre la création du RDT³³. De plus, dans le cadre de la préparation du programme opérationnel communautaire 2007-2013, une réflexion partenariale sur la politique des acteurs régionaux en matière d'innovation et de transfert de technologie a été engagée. Cette réflexion a été menée en parallèle à la négociation du Contrat de Projets 2007-2013 qui a été signé entre l'Etat et le Conseil Régional en décembre 2006.

II.6.1. Transferts LR

Née en 2005 de la fusion de huit pôles thématiques régionaux, l'association Transferts LR a pour mission de soutenir l'innovation et le transfert de technologie en région. Ses actions s'articulent autour de quatre axes :

- le conseil technologique qui consiste à accompagner les PME régionales dans leurs projets d'innovation et de transferts de technologie et de favoriser les rapprochements entre laboratoires de recherche publique et entreprises régionales,
- le financement de l'innovation : l'association instruit des dossiers en collaboration avec OSEO pour le compte du Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'aide à l'Innovation (cf II. 5. 2) qui prévoit notamment le financement du recrutement des docteurs, et celui de projets d'innovation via une aide à la faisabilité technologique,
- l'animation du Réseau de Développement Technologique (cf II.7.5),
- la production et la gestion d'outils d'information et d'intelligence économique.

Les actions de Transferts LR, notamment dans son métier de conseil technologique sont organisées autour de 5 départements, représentatifs des axes forts de la région : Productique Mécanique Electronique, Informatique Multimédia TIC, Agronomie Alimentation, Santé Biotechnologie Médicaments Bien-être, Environnement Développement Durable Energie.

Cette association est citée comme exemple de restructuration des dispositifs de transfert de technologie en France dans un rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche intitulé Recherche et Territoire, publié en novembre 2005. Cette démarche est comparée dans le même rapport à celle entreprise par la région Aquitaine, qui a créé en avril 2005, une agence pour la promotion de l'innovation associant la région, les services déconcentrés de l'État concernés (DRIRE, DRRT) et OSEO innovation.

Transferts LR, dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région et du présent Programme Opérationnel FEDER 2007-2013, verra ses compétences étendues à l'accompagnement des entreprises régionales aux programmes européens.

II.6.2. Les Plateformes technologiques des lycées

Cette formule, appuyée par le plan Université du 3ème Millénaire et le contrat de plan État-région 2000-2006, répond à la nécessité de valoriser et d'optimiser les moyens disponibles dans les établissements d'enseignement scolaire et universitaire pour la formation et les prestations technologiques au service des PME-PMI. 83 PFT ont été ainsi homologuées en France depuis l'année 2000. En région Languedoc-Roussillon, ce sont trois PFT qui ont été créées dès 2001. Depuis deux autres ont été créés, tout le territoire régional est maillé grâce à ce dispositif local.

³³ Cf infra

Les PFT sont complémentaires des autres structures de transfert de technologie comme Transferts LR par exemple et ont pour objectif principal d'offrir aux entreprises et notamment aux Très Petites Entreprises des ressources technologiques de proximité (compétences humaines et équipements). Elles doivent respecter le principe de non-concurrence vis à vis des laboratoires et sociétés privées dans le cadre des diverses prestations qu'elles procurent.

Vingt-trois personnes travaillent dans les PFT de la région (15 ETP) pour la plupart des enseignants à temps partiel. Le nombre de prestations facturées par an varie fortement d'une PFT à l'autre : de 6 à 19 par PFT en 2004 et restent relativement limitées en volume.

En outre, les PFT s'orientent vers une plus forte spécialisation des équipements et des compétences (comme dans d'autres régions où elles ont vocation à répondre aux besoins de bassins économiques eux-mêmes spécialisés sur un secteur d'activité). Cette spécialisation permettra d'offrir des prestations plus pointues.

II.6.3. Le réseau Synersud

Le réseau Synersud rassemble les structures d'accompagnement à la création d'entreprises de la région. En sont membres : les pépinières d'entreprises, les maisons des entreprises, les incubateurs, les centres européens d'entreprises et d'innovation. Certaines structures membres ont une compétence territoriale, d'autres thématiques ou très spécialisées. Ce réseau couvre l'ensemble du territoire : l'incubateur de l'EMA, les pépinières de Limoux, la maison d'entreprises Via Innova de Lunel, Midel-Polen à Mende, le CEEI de l'agglomération de Montpellier, l'EOLE à Narbonne, le CEEI de Nîmes, la maison d'entreprises de Pézenas, le CEEI plein sud entreprises, la maison d'entreprises cœur Hérault, la maison des entreprises de Lézignan, l'incubateur de Sup-AGRO, Alès Myriapolis, et le LRI.

Les membres du réseau Synersud sont les interlocuteurs privilégiés et de référence pour la recherche de financements liés au cycle de vie d'un projet innovant d'entreprise depuis la conception jusqu'à la maturation. Le réseau a permis la création de 544 entreprises sur la période 2001-2005.

II.6.4. LRI

Languedoc-Roussillon Incubation (LRI) est un incubateur sélectionné par l'appel à projets « Incubation et capital amorçage des entreprises technologiques » lancé le 24 mars 1999 par l'Etat. LRI fédère l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, les écoles d'ingénieurs, organismes de recherches publics mais s'appuie aussi sur les cellules de valorisation des structures concernées pour sensibiliser les futurs entrepreneurs.

Ce lien recherche publique / création d'entreprises constitue l'étape amont d'un projet industriel (stade de la faisabilité) qui pourra rejoindre une pépinière dédiée par la suite.

Aujourd'hui, le LRI a accompagné plus de 111 projets dans les domaines des TIC, des sciences de l'ingénieur et des sciences de la vie. En plus de l'appui au montage du projet du créateur (formalisation, validation technique, économique juridique, rédaction du plan d'affaires, recherche de partenaires et financements), LRI assure l'hébergement dans des laboratoires de recherches partenaires puis éventuellement en pépinières. LRI peut mobiliser également une aide financière au démarrage (30 000 € en moyenne pour des dépenses liées à la faisabilité technique, juridique, économique et financière des projets). LRI a examiné, entre 2001 et 2005, 350 projets dont 88 ont été incubés (6% du total national). 41% des projets résultent d'un essaimage académique et 59% ont une collaboration étroite avec un ou plusieurs laboratoires régionaux.

II.6.5. Le RDT

Créés il y a quinze ans, les Réseaux de Développement Technologique (RDT) présents sur l'ensemble du territoire, ont pour mission "de soutenir le développement des petites et moyennes entreprises peu familiarisées avec la technologie, par du conseil et de la mise en relation". Cette organisation est destinée à mettre en réseau l'ensemble des opérateurs, services déconcentrés de l'État, chambres consulaires, établissements d'enseignement scolaire et universitaire, organismes de recherche, etc. qui de près ou de loin se sentent concernés par le transfert de technologie.

En 2006, l'Etat, le Conseil régional et OSEO ont relancé le RDT en Languedoc-Roussillon, dernière région à ne pas posséder ce type de réseau. L'animateur du RDT sera hébergé par l'association Transferts LR ce qui permettra de donner de la cohérence au dispositif de gouvernance de l'innovation.

II.6.6. Liens entre la politique d'innovation régionale et les politiques du Schéma régional de développement économique.

SERVIR³⁴, le Schéma régional de développement économique, a identifié trois enjeux :

- profiter de la dynamique démographique, mobiliser les hommes, valoriser le capital humain
- créer plus d'entreprises et accompagner leur développement
- assurer la cohérence économique, territoriale

Certaines priorités de SERVIR constituent des points clés de la politique régionale d'innovation, démontrant là une étroite imbrication. C'est notamment le cas d'une composante du premier enjeu, intitulée « mobilisation de l'intelligence pour une stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation », d'une composante du second enjeu, intitulée « La Région partenaire des entreprises en développement – encourager l'innovation, la valorisation et le transfert technologique ».

SERVIR identifie le potentiel de recherche et développement, essentiellement public, de la région comme un atout qui doit être mis en valeur dans le but de créer plus d'entreprises innovantes ou de faciliter le développement des entreprises en plaçant l'innovation au cœur de leurs actions d'expansion.

Il est primordial d'afficher la volonté de l'Etat, de la Région et des autres collectivités territoriales de mettre en œuvre un Schéma régional de l'innovation au service du développement économique.

Celui-ci exploiterait la dynamique déclenchée par les pôles de compétitivité et la constitution des filières régionales. Il viserait à une mise en cohérence des acteurs et à une mutualisation des outils à l'échelle régionale. Ce travail a été initié en région avec la création récente de l'Association Transferts-LR et du Réseau de Développement Technologique, ou encore la mise en place d'un véritable partenariat entre le Conseil Régional et OSEO.

II.7. Lien entre le système régional d'innovation et son contexte extra régional

Les réseaux peuvent s'articuler en inter région vers Midi-Pyrénées, la Catalogne, PACA et Rhône-Alpes.

La coopération des deux clusters biotechnologiques, l'un situé en Languedoc-Roussillon, l'autre en région PACA, pour créer le pôle ORPHEME est un exemple récent qui montre que tous les acteurs ont compris l'intérêt d'une collaboration étroite avec d'autres régions. La présence de nombreuses entreprises, écoles et laboratoires régionaux dans des pôles extra régionaux en est un autre exemple.

Les pôles de compétitivité ont commencé à chercher des partenariats avec d'autres pôles nationaux. Le pôle DERBI collabore activement avec le pôle CAP ENERGIE en PACA. Trois des quatre SPL régionaux sont membres du Club des Districts Industriels Français qui fédère plus d'une cinquantaine de SPL, clusters, pôles de compétitivité innovants français disséminés sur tout le territoire et dans des secteurs très variés. Les actions thématiques et transversales tendent à se développer avec la structuration des systèmes d'innovation régionaux partout en France.

Dans le cadre d'un projet Interreg IIIB MEDOCC, la Région participe au projet PIC-RM, avec 11 autres régions du pourtour méditerranéen. La Région est chef de file du projet « Réseau Méditerranéen d'incubation » dont le but est de faire une étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un réseau de réseaux liés à la valorisation de la recherche, à l'incubation technologique et à l'innovation. L'échange d'expériences dans les domaines de la valorisation et de l'innovation doit permettre d'optimiser les dispositifs déjà existants. Ce projet permettra également une mise en réseau des structures d'accompagnement et des réseaux impliqués dans la création d'entreprises innovantes, des

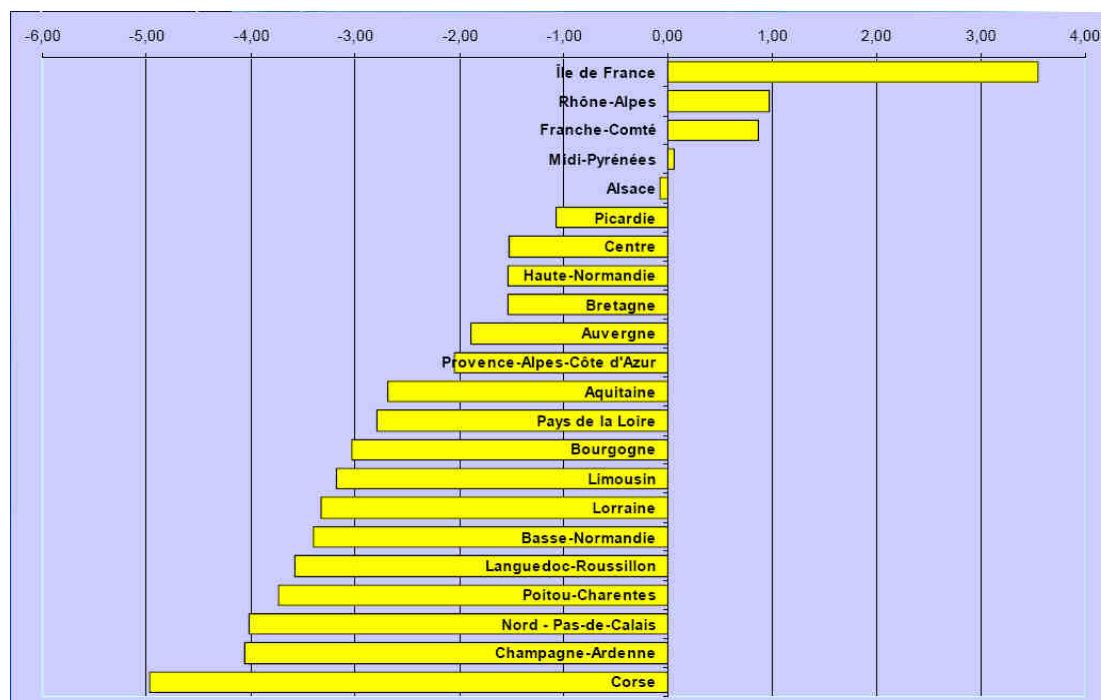
³⁴ Stratégie Economique Régionale de Valorisation et d'Intégration des Ressources
Préfecture de région LR – PO FEDER 2007-2013 – version 31 août 2007

professionnels de la R&D, des PMI-PME, des sociétés de capital risque, des pôles de compétitivité, etc.

II.8. Comparaison avec d'autres régions françaises et européennes

Pour comparer les régions européennes entre elles, en terme d'innovation, la commission européenne utilise quelques indicateurs classiques : dépenses de R&D par rapport au PIB, dépôts de brevets européens par million d'habitants, emploi dans les secteurs hi-tech (en % de l'emploi total), part de la population avec un niveau élevé d'éducation. Nous avons voulu, à l'aide des comparaisons déjà effectuées par la commission européenne sur ces différents critères, positionner la région Languedoc-Roussillon par rapport aux autres régions françaises et européennes.

Si l'innovation, facteur de compétitivité, est devenue une évidente nécessité, la France présente un net retard par rapport à la plupart de ses voisins européens. De plus, la région Languedoc-Roussillon possède un retard important par rapport aux autres régions françaises. La majorité des régions françaises est en décrochage en matière de R&D et d'innovation en Europe. Seules 4 régions françaises (Ile de France, Rhône Alpes, Franche-Comté, Midi Pyrénées) font partie des 125 régions situées au-dessus de la moyenne européenne³⁵.



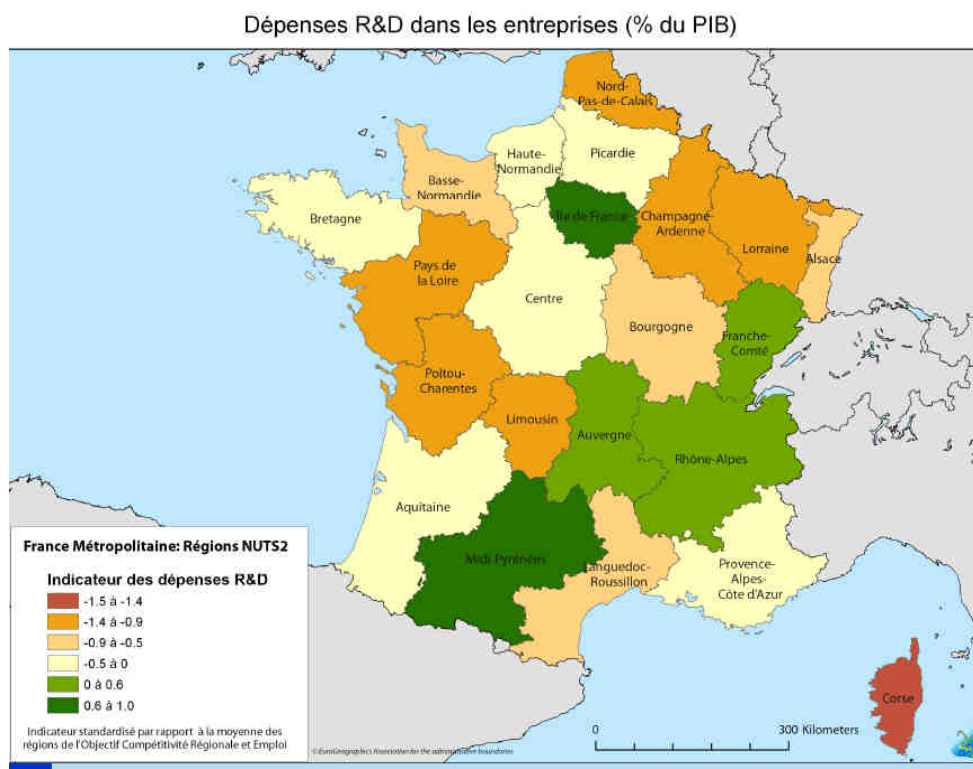
Indicateur synthétique R&D et innovation

Standardisé par rapport à la moyenne des régions de l'Objectif Compétitivité Régionale et Emploi

³⁵ European Innovation Scoreboard, 2005

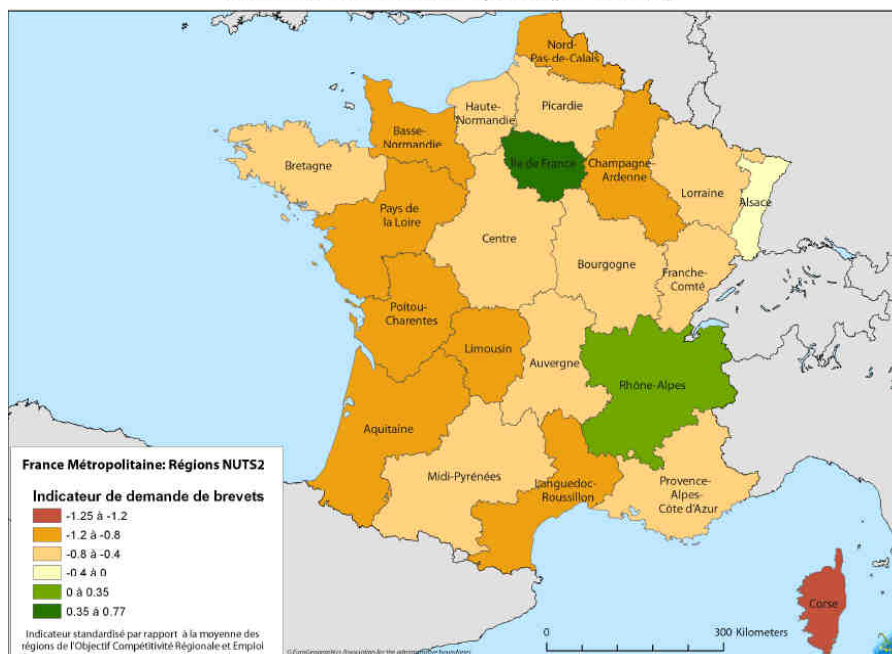
Comparée aux autres régions européennes de l'Objectif Compétitivité Régionale et Emploi (qui bénéficient également des fonds FEDER), la région Languedoc-Roussillon se situe, en terme de R&D et d'innovation, derrière la région Basse-Normandie et juste devant la région Poitou-Charente, assez loin de la moyenne des régions européennes.

Cette faiblesse se reflète au niveau de tous les indicateurs, par exemple dans le faible **taux de dépenses en R&D**. Au regard de cet indicateur, les régions françaises réellement performantes sont l'Île de France, Rhône-Alpes, la Franche-Comté, Midi-Pyrénées et l'Auvergne. Le Languedoc-Roussillon se situe en dessous de la moyenne nationale et de la moyenne des régions de l'Objectif Compétitivité Régionale et Emploi, au niveau des régions Bourgogne, Alsace et Basse-Normandie.



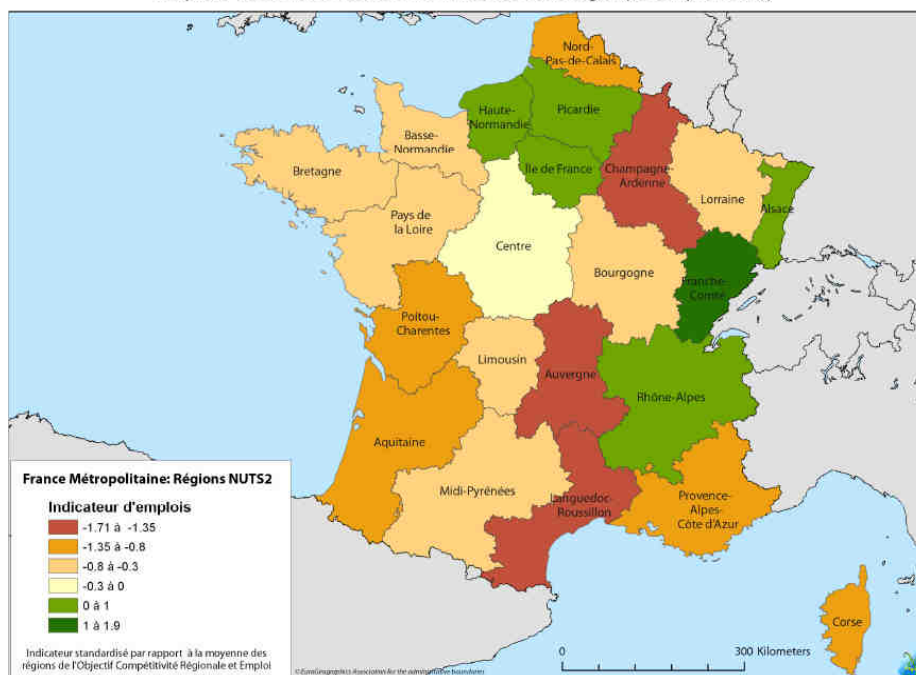
Il en est de même pour l'indicateur "dépôt de brevets" pour lequel la région Languedoc-Roussillon est très loin des deux leaders que sont les régions Île de France et Rhône-Alpes.

Demandes de brevets européens (par habitant)



Quant à l'indicateur "emploi dans l'industrie de haute technologie", la région Languedoc-Roussillon fait partie des dernières du classement au même titre que la région Auvergne et Champagne Ardenne, très loin de la Franche-Comté, première région de France. Seules cinq autres régions françaises sont au dessus de la moyenne européenne pour cet indicateur.

Emplois dans les secteurs de haute technologie (% emploi total)



La priorité pour la France, et encore d'avantage pour le Languedoc-Roussillon, est donc de développer son potentiel d'innovation afin de favoriser la compétitivité, la performance économique, et la création d'emplois.

Si une faible part du programme Objectif 2000-2006 a été consacrée à l'innovation (environ 5%), il conviendra d'affirmer cette priorité dans la nouvelle période 2007-2013 dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

III. Les TIC, vecteur de développement économique durable et support de l'économie de la connaissance

III.1. La fracture numérique du territoire

Le Languedoc-Roussillon est marqué par une opposition forte entre zones urbaines et rurales, centres urbains et « zones urbaines sensibles », littoral et piémont : ces trois lignes de césure marquent fortement la « fracture numérique » dans ses composantes territoriales et sociales.

L'accès aux réseaux de télécommunication à haut débit (jusqu'à 1 Gigabit/sec avec la fibre optique) devient un facteur fortement discriminant de l'implantation mais aussi du maintien des entreprises sur un territoire. Un nombre croissant d'applications informatiques s'effectuent sur des serveurs distants et les échanges d'informations sont indispensables à toute activité. Aussi les dynamiques de création de valeur ajoutée et d'emploi se concentreront sur les territoires numériques. Or, si les réseaux ADSL couvrent près de 96 % de la population, ce sont pratiquement le tiers des territoires qui n'ont pas accès à des prestations à 2Mb, et la grande majorité des parcs d'entreprises ne sont pas équipés en Très Haut Débit. Les constats d'insuffisance de services sont en cours d'élaboration tant en ce qui concerne les besoins des ménages que ceux des entreprises.

La composante sociale de la fracture numérique est aussi déterminante : les derniers éléments transmis par la DIACT indiquent que dans les banlieues, plus de 50 % de la population ne peut avoir accès à internet en raison de l'abandon du service de téléphonie fixe, support des abonnements proposés par les Fournisseurs d'Accès Internet. Au-delà des réseaux à reconstituer par utilisation des technologies radio, il sera nécessaire de proposer un accompagnement des publics s'appuyant notamment sur les Espaces Publics Numériques (EPN), qui garantissent à leurs utilisateurs des prestations de sensibilisation et de formation complètes (matériels, logiciels, accès haut débit, encadrement).

Le développement numérique des territoires dépend de la présence de plusieurs équipements actifs, tels que des centres d'hébergement de données (data centers), des centres de calcul, ou des nœuds d'échange internet. Si la région était dotée de capacités de calculs remarquables, la présence de data-centers reste insuffisante, notamment sur les bassins d'emploi d'Alès ou de Perpignan, et on constate l'absence de Nœuds d'Echange Internet, ce qui peut poser des difficultés concernant la fluidité, le coût et surtout la sécurité du trafic.

Enfin la région Languedoc Roussillon fait l'objet d'une forte concentration des activités, génératrice de "déséconomies externes" sur le littoral, et d'une faible densité sur sa zone de piémont, ce qui induit une quantité importante de déplacements : dans chacune de ces situations, la dématérialisation des échanges doit générer un impact favorable sur le bilan carbone, le déploiement de la e-administration devant soutenir la réalisation d'économies d'intrants matériels.

III.2. La difficile mutation des PME vers le numérique

« La productivité et la croissance naissent de la création de savoir, étendue à tous les domaines de l'activité économique par le traitement de l'information.....La nouvelle économie accroît donc l'importance des professions à fort contenu de savoir et d'information. ». (Extraits du rapport MIDIERE, sur lequel le ministère des TPE organise le programme "Objectif Numérique pour les TPE").

Dans ce contexte général, les entreprises du Languedoc-Roussillon présentent deux profils distincts. Certaines ont pris le parti de "l'excellence numérique", et sont reconnues à l'échelon national ou européen voire mondial (cf. § suivant), tandis que la grande majorité des entreprises éprouve des difficultés pour s'approprier les méthodes, les matériels et les outils numériques leur permettant de se positionner dans les domaines de la gestion informatique, de l'administration numérique ou du commerce en ligne.

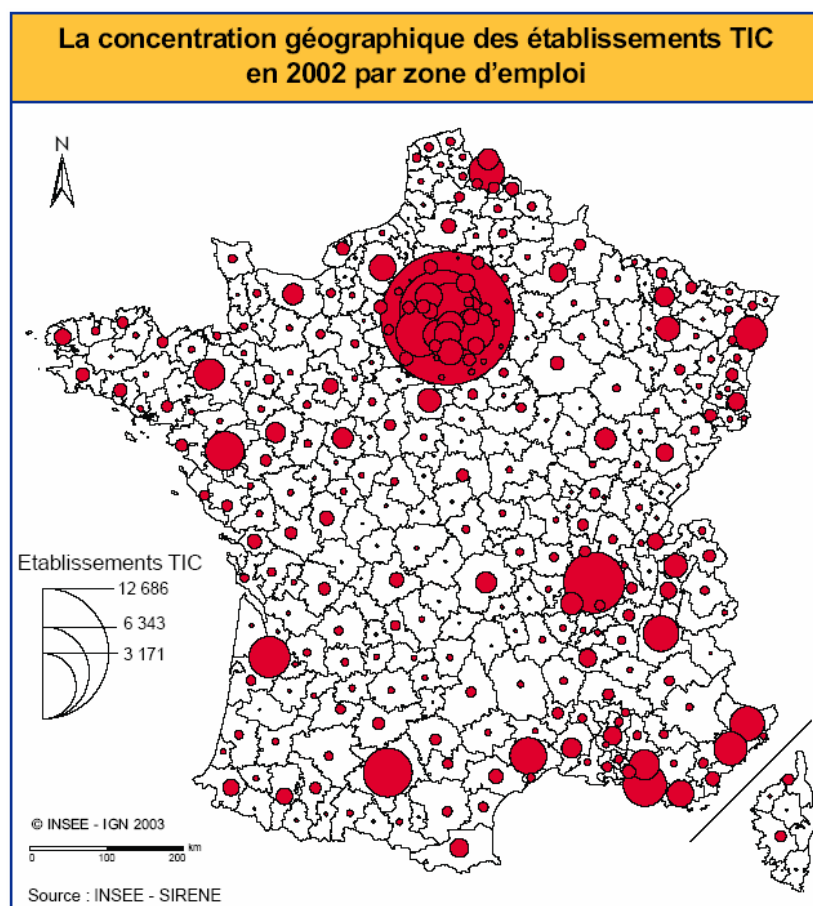
Ainsi le tissu des entreprises régionales marque un retard certain dans l'adoption des innovations relatives aux TIC : l'utilisation de serveurs distants, d'applications partagées, de solutions de gestion

intégrées, la participation à des communautés de pratique ou tout simplement la présence commerciale sur la toile font défaut dans la plupart des secteurs, y compris le tourisme.

III.3. Une filière industrielle et de services numériques au potentiel mal exploité

Compte tenu de la faiblesse du tissu industriel, les TIC ont un poids relatif important en région, et représentent avec le tourisme ou le BTP l'un des vecteurs de développement économique majeurs. L'attractivité, la vitalité et la diversité de cette filière constituent ses atouts, mais sa jeunesse et sa dépendance à des capitaux extérieurs se traduisent par un taux de mortalité encore élevé.

La région dispose de quelques unes des plus belles unités nationales ou européennes et d'un tissu entrepreneurial relativement dense dans le domaine du numérique. Elle se classe derrière Ile de France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Midi-Pyrénées, et au même niveau que Nord, Pays de Loire, Bretagne, Alsace et Aquitaine, mais bénéficie d'un taux de croissance supérieur³⁶.



Source : INSEE, collection Repères, Janvier 2003

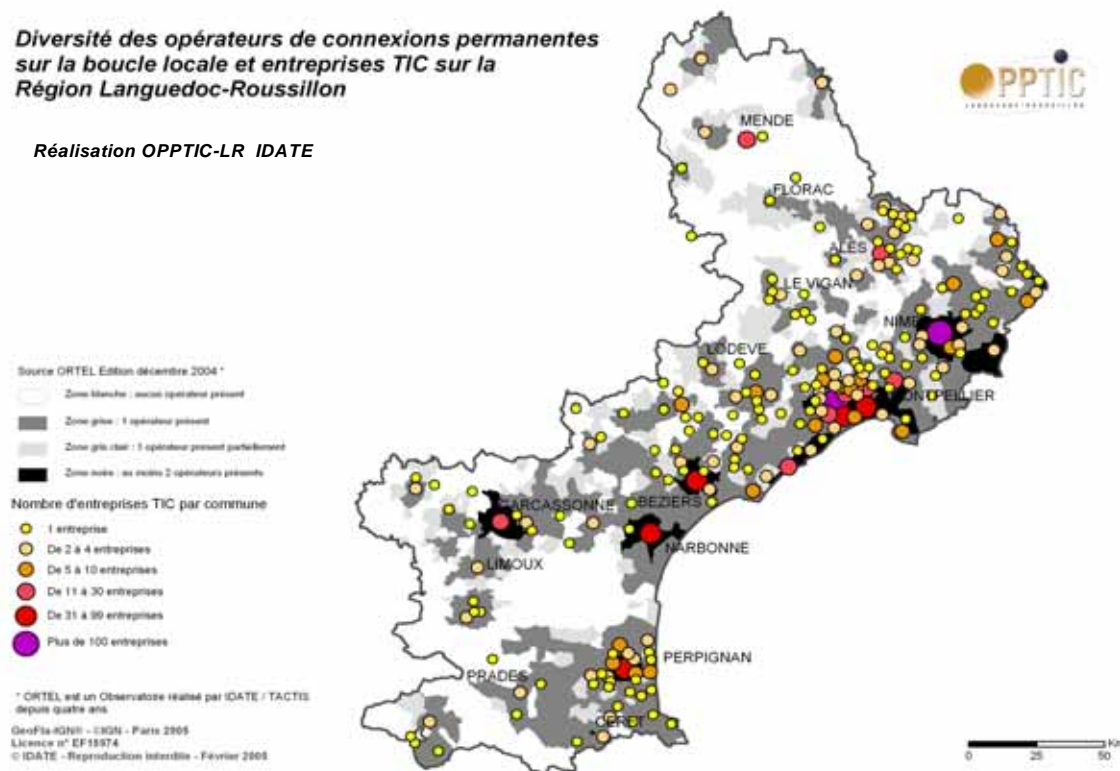
Le Languedoc-Roussillon bénéficie de l'implantation d'établissements de formation et de recherche de haut niveau, comme le Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Micro-électronique de Montpellier (LIRMM), l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier (Polytech), l'Ecole des Mines d'Alès, la récente Université Ouverte de Montpellier Languedoc-Roussillon et le Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES). Ces organismes constituent une véritable ossature pour le développement des TIC en région.

En matière d'accompagnement et de soutien à la dynamique de ce secteur, plusieurs structures relais existent dans les domaines des études, de l'ingénierie, de l'appui à la maîtrise d'ouvrage, du déploiement du logiciel libre ou de plate-forme de travail collaboratif. Il faut notamment retenir les structures fédératives, telles que le département informatique de Transferts LR, et d'autres structures fédératives qui concernent 16 000 salariés répartis sur environ 2 400 établissements (3% des

³⁶ Cf. étude INSEE "les TIC en Languedoc Roussillon", collections Repères, Janvier 2003.
Préfecture de région LR – PO FEDER 2007-2013 – version 31 août 2007

Diversité des opérateurs de connexions permanentes sur la boucle locale et entreprises TIC sur la Région Languedoc-Roussillon

Réalisation OPPTIC-LR IDATE



entreprises régionales) dont beaucoup se sont implantés dans le sillage ouvert par IBM il y a 40 ans et dont plusieurs travaillent au niveau européen ou mondial dans différents domaines.

III.4. Les enjeux numériques du développement durable et de la gestion des risques

Enfin, et il s'agit d'un objectif important, le Languedoc-Roussillon doit faire l'objet d'une meilleure utilisation des TIC dans les domaines du développement durable et de la gestion des risques.

Il s'agit :

- du déploiement efficient des systèmes d'alerte spécifiques aux différentes catégories de risques (précipitations, crues, incendies, canicule, grand froid, risques technologiques ...),
- d'élaborer un plan de mutualisation de bases de données et d'interopérabilité des outils, en associant l'ensemble des services cartographiques des administrations nationales et locales intéressées ; d'associer les entreprises du secteur des TIC à la modélisation d'outils et, le cas échéant, à la conduite d'innovations sur le plan du matériel opérationnel.

En ce qui concerne la relation entre TIC et développement durable, cet axe prioritaire devra permettre notamment la poursuite de la dématérialisation des échanges, la mise au point et la promotion de nouvelles générations de matériels, l'évolution des comportements autour des usages de l'informatique et du numérique, le développement du télétravail.

Si le Languedoc Roussillon accueille quelques établissements industriels ou de recherche réputés dans le domaine des TIC, les retards en matière d'appropriation de ce vecteur de développement sont généralisés : les employeurs, les salariés et demandeurs d'emplois, les opérateurs de la formation comme de nombreuses administrations et territoires n'ont pas, dans leur grande majorité, intégré les TIC dans leurs priorités.

IV. Garantir une qualité de vie pour tous dans un environnement préservé

IV.1. Une région très exposée aux risques naturels³⁷

Six types de risques naturels sont présents en Languedoc-Roussillon : inondations, feux de forêts, érosion et submersion marine, mouvements de terrain, risques sismiques et avalanches. 9 communes sur 10 sont soumises à l'un d'entre eux et 55 % des communes sont soumises à au moins deux risques.

Les inondations, en raison de l'intensité des pluies méditerranéennes et de la géographie régionale constituent le risque naturel le plus important. Depuis 100 ans, on note 7 évènements majeurs : 1907, 1933, 1940, 1958, 1999, 2002 et 2003 auxquels on pourrait ajouter 1988 sur la ville de Nîmes. A chaque fois, les pluies dépassent 400 mm/jour sur plusieurs centaines de km² voire près de 2 000 km² comme en septembre 2002. Les dégâts sont toujours très impressionnants et le nombre de tués significatifs (plus de 230 morts depuis 1940). Dans le Gard, la crue de 2002 a fait plus de 1,2 milliards d'€ de dégâts avec 7 200 logements touchés et près de 3 000 entreprises. La crue du Rhône de 2003 a fait quant à elle 850 M€ de dégâts dont 1/3 dans le Gard.

9 % du Languedoc-Roussillon est en zone inondable par débordement de cours d'eau (cartographiée au 31/12/2001 hors Lozère). Les zones inondables sont majoritairement situées sur le littoral et la plaine intermédiaire (28 % de la superficie de la plaine littorale est inondable), territoires dont la croissance démographique est la plus élevée : la part des territoires « artificialisés » y est donc plus forte (10 % en 2000).

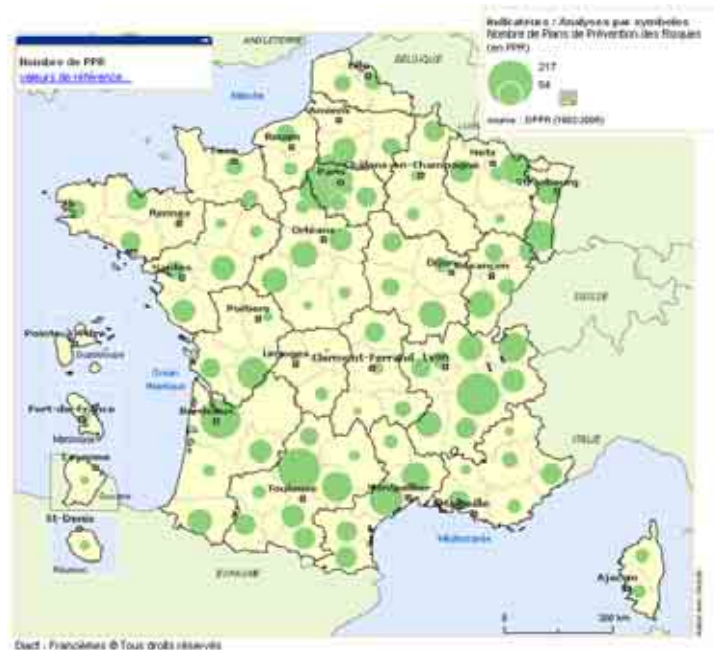
Sur les 1 062 communes concernées par le risque inondation, 475 disposent déjà d'un document réglementaire encadrant le développement de l'urbanisme (plan de prévention des risques) et ces documents ont été prescrits pour 319 autres communes et sont donc en cours d'élaboration.

Historiquement, les aménagements des basses plaines ont conduit à développer des lits de rivière perchés encadrés de digues dont la mise en sécurité pose aujourd'hui problème aux gestionnaires des ouvrages. Elles représentent plus de 410 km d'ouvrage dont 220 km nécessitent un diagnostic. La population résidant en zone inondable derrière les digues est évaluée à près de 220 000 personnes.

Outre la sécurité des personnes et des biens bâtis, les feux de forêts soulèvent des problématiques liées à la préservation du patrimoine forestier, écologique et paysager. Deux tiers des communes du Languedoc-Roussillon sont soumises à ce risque.

Le risque mouvement de terrain touche 18 % des communes de la région. Quelques secteurs sont très exposés : gorges du Tarn, vallée du Lot, vallée de la Lergue et certains secteurs des Pyrénées. Par ailleurs, suite à la récente réévaluation de l'aléa sismique de la France, la région est soumise à un aléa sismique modéré à moyen sur plus de 25 % de son territoire.

³⁷ Source : DIREN Languedoc-Roussillon Mars 2006 Prévention des inondations en Languedoc-Roussillon
Préfecture de région LR – PO FEDER 2007-2013 – version 31 août 2007



IV.2. Et à des risques liés à l'activité industrielle

Le Languedoc Roussillon compte une soixantaine d'établissements industriels considérés comme présentant des risques importants, dont 30 établissements classés SEVESO. Plusieurs de ces établissements sont proches des milieux urbains, comme à Sète/Frontignan ou Port-la-Nouvelle, accroissant la vulnérabilité. 12 Plans de Prévention des Risques Technologiques vont être établis dans la région, menant à des mesures de maîtrise de l'urbanisme autour des sites concernés.

Les actions de réduction des émissions du secteur industriel sont intégrées au plan régional santé environnement (PRSE).

Les sites pollués liés au passé industriel de la région sont nombreux. Globalement, les zones concernées sont actuellement peu industrialisées, mais la pression de l'urbanisation peut y être localement forte.

IV.3. Une lutte contre la pollution de l'eau et pour la préservation des milieux aquatiques

L'ensemble de ces problématiques s'intègre dans les enjeux de la directive cadre européenne sur l'eau qui impose de préserver, voire de reconquérir le bon état écologique des milieux aquatiques.

Au-delà des problématiques relatives à la qualité de l'eau, c'est aussi la problématique de la restauration de la qualité physique des milieux (cours d'eau et lagunes) qui se pose dans notre région où les aménagements hydrauliques ont longtemps méconnu la prise en compte écologique des milieux. Les lagunes littorales sont soumises à des risques importants. L'eutrophisation compromet les activités économiques (notamment la conchyliculture) et la préservation des milieux, sans oublier les pollutions toxiques ou bactériologiques, qui périodiquement affectent ces espaces.

Il convient de souligner sur les données 2003 à 2005, que seulement 60 à 90 % (selon les départements) de la population était desservie par une eau de bonne qualité bactériologique. L'adaptation des équipements existants à l'augmentation de la population tant pour l'adduction de l'eau potable que pour l'assainissement est nécessaire.

La pollution par les nitrates, en particulier d'origine agricole, est localement importante. S'ajoute l'émergence depuis quelques années de la connaissance des pollutions liées aux pesticides. Les études initiées depuis 1997 au niveau régional montrent une contamination très préoccupante de nombreuses ressources souterraines et d'une grande partie des cours d'eau.

L'ensemble de ces problématiques sont prises en compte dans des démarches de gestion globale par bassin du type schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ou des programmes d'actions (contrats de milieu, contrat qualité) qu'il convient de conforter tout en veillant à améliorer le lien avec les outils d'aménagement du territoire.

La plupart des cours d'eau de la région se caractérisent par d'importantes variations de débits. Pour les eaux de surface, la consommation agricole est prépondérante (51 % en 2000 des 570 millions de m³ prélevés) suivie par les besoins énergétiques. Les ressources en eau souterraine sont concentrées dans les aquifères karstiques, les aquifères profonds littoraux et les plaines alluviales. Les nappes profondes sont moins vulnérables à la sécheresse mais leur surexploitation estivale sur la bande littorale entraîne un risque d'invasion marine. En outre, la surexploitation des ressources accentue les risques de dégradation des milieux aquatiques.

IV.4. Un patrimoine naturel et paysager remarquable, facteur d'attractivité

La zone méditerranéenne est la région biogéographique qui, de par ses conditions climatiques, géologiques et topographiques, détient la biodiversité la plus riche d'Europe. Le Languedoc-Roussillon se classe avec la région Provence-Alpes-Côte-D'azur au tout premier rang des régions françaises avec 64,7 % de son territoire occupé par les espaces naturels.

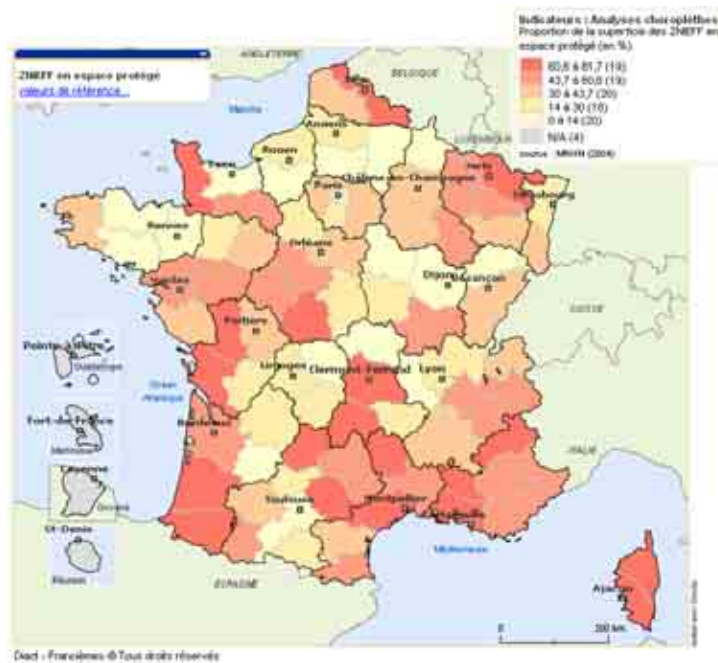
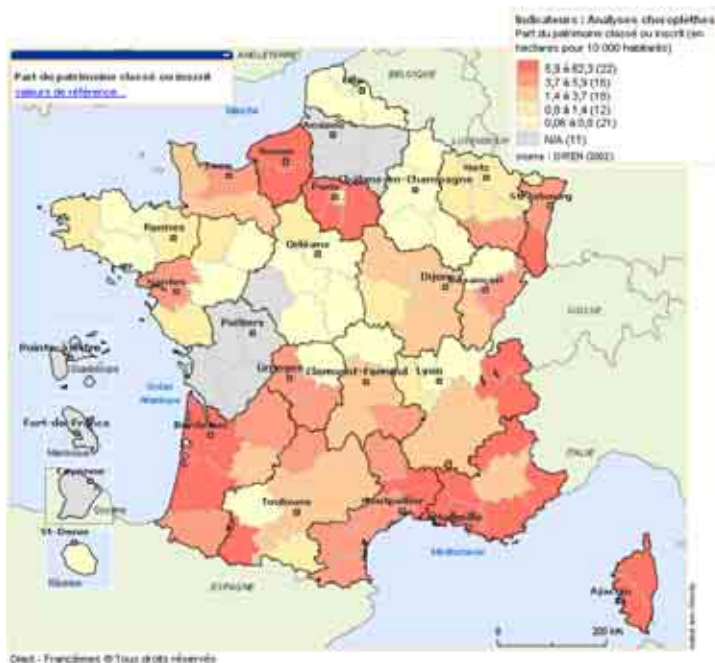
Le réseau Natura 2000 du Languedoc-Roussillon compte 140 sites, soit près de 890 000 ha. Les espaces importants pour la biodiversité ne sont donc pas restreints à quelques enclaves mais concernent une fraction très significative (plus de 31,5 %) du Languedoc-Roussillon.

Par ailleurs, sur la frange côtière plus de 9 000 ha ont déjà été acquis par le Conservatoire du Littoral ; ces espaces définitivement soustraits à l'urbanisation nécessitent une gestion optimale associant préservation et accueil du public dans le cadre, notamment, de la convention cadre Région Languedoc Roussillon / CELRL.

L'importance des surfaces régionales classées en Zone d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est, avec 42 % du territoire régional, près du double de la part du territoire national (25 %). 70 % des espèces animales de France et 48 % des espèces végétales sont présentes dans la région.

Le Languedoc-Roussillon possède par ailleurs un parc national, trois parcs naturels régionaux, 14 des 148 réserves naturelles nationales et 11 des 174 Réserves Naturelles Régionales. Le recul de la biodiversité se caractérise par la fragilisation d'espèces et d'habitats exceptionnels, comme peuvent l'être, l'Aigle de Bonelli ou les zones humides, qui justifient pour enrayer ce recul des actions de restauration des milieux naturels.

En ce qui concerne les paysages du Languedoc-Roussillon leur qualité conditionne l'économie touristique, notamment dans l'arrière pays. Les paysages sont également une composante importante de la qualité de vie de cette région qui contribue à son attractivité à travers une image très valorisante. Les paysages du Languedoc-Roussillon disposent d'une valeur nationale comme le suggère le poids des protections existantes. 3 % du territoire régional est en effet protégé au titre des sites classés (au nombre de 127), ce qui représente un ratio 3 fois plus élevé que la moyenne nationale. Sur 51 Opérations Grands Sites reconnues au plan national, 7 sont situées dans le territoire régional. 4 sites emblématiques sont également inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.



IV.5. Contribution à la diminution des gaz à effet de serre

Le Languedoc-Roussillon se distingue par une forte dépendance énergétique à l'égard des régions voisines en raison de l'absence d'infrastructures énergétiques lourdes.

Or, la forte croissance démographique que connaît actuellement la région (+ 300 000 habitants d'ici 2015) entraîne une augmentation des consommations d'énergie, à un rythme bien plus rapide qu'au plan national.

Si la consommation globale d'énergie de la région ne représente qu'environ 3,5 % de la consommation nationale, essentiellement en raison de la faiblesse de son tissu industriel, la tendance en ce qui concerne les énergies fossiles correspond plutôt à une surconsommation relative due notamment aux flux de transports importants dans la région (56 % des émissions de CO² d'origine énergétique régionale seraient imputables au transport sur le sol régional – 15 % de cette part aurait pour origine le flux de circulation sur l'A9). Cette « surconsommation », couplée à la consommation énergétique dans le bâtiment et le tertiaire accentue la contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre.

Le secteur des transports est responsable à hauteur de 26 % des émissions de GES et représente 37 % de la consommation énergétique finale régionale (contre 31 % au niveau national). Axe de transit international, le Languedoc-Roussillon connaît une croissance continue de trafics de transports de marchandises par la route.

L'étalement urbain, corollaire de la croissance démographique de ces dernières années, a aussi une influence directe sur la nature et la longueur des déplacements.

La région Languedoc-Roussillon offre aux entreprises des richesses en ressources naturelles (rivières, soleil et vent) valorisées sous forme d'énergies renouvelables. Toutes les filières des énergies nouvelles sont représentées, 75 % de l'électricité produite en région est déjà d'origine renouvelable grâce aux énergies hydraulique, éolienne, solaire photovoltaïque, solaire thermique, biomasse.

L'énergie hydraulique provient soit de grands équipements (barrages), soit de petites centrales pouvant être raccordées au réseau électrique.

La quasi-totalité du territoire du Languedoc-Roussillon est couvert par des vents réguliers et de vitesse moyenne supérieure à 20 km/h, qui lui confèrent sa position de leader national pour le développement des énergies éoliennes. Ces dernières représentent 8 % de l'électricité produite en Languedoc-Roussillon, l'énergie éolienne provient soit de grandes éoliennes raccordées au réseau électrique soit de petites éoliennes isolées.

Le Languedoc-Roussillon est le 2^{ème} gisement solaire de France (4,2 à 5 kW/m²/jour). Il s'est doté de plus de 18 000 m² de capteurs solaires thermiques équipant des systèmes solaires individuels, combinés ou collectifs et de plus de 8 000 m² de capteurs solaires photovoltaïques équipant des installations isolées ou connectées.

Enfin avec 34 % de surfaces forestières en croissance continue, le Languedoc-Roussillon dispose, au carrefour de deux massifs majeurs (Massif Central, Pyrénées) d'un important gisement forestier et d'importants tonnages de sous-produits des entreprises régionales de transformations du bois en biomasse.

Fin 2005 le Languedoc-Roussillon disposait de 44 MW de chaufferie bois (70 chaufferies) et de 18 000 m² de panneaux solaires thermiques produisant essentiellement de l'eau chaude sanitaire, de 0,6 MW d'installations photovoltaïques raccordées au réseau et de 155 MW provenant d'énergie éolienne. L'hydraulique, dont un fort développement est peu probable, représente une puissance installée de 700 MW.

Pour la période 2007-2013 un effort particulier sera nécessaire pour la structuration et le développement de la filière bois et biomasse énergie. L'objectif sera de développer cette production énergétique (installations de chauffage) à hauteur d'environ 25 MW, soit 57 % d'augmentation du potentiel actuel (forte mobilisation du FEDER sur des projets de chauffage bois collectifs).

Pour la filière photovoltaïque, l'objectif de production est de 8 MW, soit 10 fois plus que la production actuelle.

Le solaire thermique dont le potentiel de développement est principalement axé sur l'habitat individuel est attendu à hauteur de 2 200 m² (mais le FEDER ne sera mobilisé que sur des projets collectifs), alors que l'éolien pourrait représenter une puissance installée de 700 MW (peu de FEDER prévu car autres financements).

V. Structurer la fonction de carrefour logistique dans un souci d'aménagement équilibré du territoire et de cohérence territoriale

Situé dans un espace ouvert sur la zone euro-méditerranéenne, l'organisation territoriale du Languedoc-Roussillon s'avère propice à un développement économique tertiaire, d'autant que la région, véritable carrefour logistique transfrontalier, profite du développement des échanges, avec des problèmes de saturation routière. L'afflux de nouvelles populations génère des déséquilibres territoriaux qui obligent à repenser la gestion de l'espace.

V.1. Des infrastructures de transport à optimiser

La région Languedoc-Roussillon est située sur « l'arc méditerranéen » reliant l'Italie à l'Espagne. Elle relie également les régions du Sud-ouest et du Sud-est français. Elle constitue une zone de transit entre l'Europe du Nord et l'Espagne, et entre l'Europe et l'Afrique du Nord. Elle se situe à l'interface des grandes zones économiques de Barcelone, Lyon, Toulouse et Marseille.

La qualité des dessertes (aériennes, routières, ferrées, portuaires, fluviales) est un facteur majeur de compétitivité économique et de développement durable du territoire.

Les axes de transport routiers et ferroviaires sont en voie de saturation³⁸.

La densité du réseau autoroutier (485 km d'autoroutes avec l'A9, l'A61, l'A54 et l'A75) situe la région dans les premiers rangs français, son encombrement est patent.

Les indicateurs de circulation des poids lourds confirment la dynamique du mode routier, en 2004 3 054 284 véhicules ont franchi la barrière du Perthus sur l'A9, soit une progression de 4,8 % du trafic lourd à dominante internationale. L'augmentation est encore plus forte sur le secteur de l'A9 entre Nîmes-Ouest et Gallargues (+ 13 %), même si l'ensemble des indicateurs routiers enregistrent un net fléchissement de la tendance à la hausse du trafic en 2005, du fait du coût de l'énergie et de la faiblesse de la croissance de l'activité dans la zone euro³⁹.

Tous les étés, l'A9 est saturée (100 jours environ)⁴⁰ par le trafic des véhicules individuels de touristes ajouté à celui permanent des poids lourds.

La quasi totalité des grandes villes ne possède pas d'itinéraire routier de contournement pourtant nécessaire à la mise en œuvre de politiques de transports collectifs urbains et périurbains (tramways, étoiles ferroviaires...).

L'axe principal du réseau ferré régional, entre vallée du Rhône et frontière espagnole, est également en difficulté : de nombreux secteurs sont pénalisés par des configurations inadaptées au trafic (gares, pont, cisaillement...) et par une signalisation non homogène, la ligne supporte à la fois le trafic fret et un fort trafic voyageur (TGV et TER) ce qui limite les possibilités de report du fret routier sur le fer.

Trois tronçons ferroviaires languedociens ont été jugés prioritaires par l'Union européenne au titre des réseaux transeuropéens de transport : Barcelone-Figueras-Perpignan ; Perpignan-Montpellier et Montpellier-Nîmes, ils sont intégrés à l'axe ferroviaire à grande vitesse du sud ouest de l'Europe.

Les perspectives d'amélioration tiennent notamment à la mise en service avant 2010 de l'autoroute A75 dans sa continuité de Clermont-Ferrand à Béziers, à la réalisation dans les prochaines années de deux sections de ligne nouvelle mixte à grande vitesse, au contournement de Nîmes et Montpellier, ainsi qu'à la liaison Perpignan-Figueras en Espagne.

En matière aéroportuaire, les quatre plates-formes régionales ont des statuts différents.

Montpellier-Méditerranée est un aéroport d'intérêt national dont le développement est limité par la proximité des aéroports de Marseille et Toulouse et qui est concurrencé par la desserte TGV.

Carcassonne-Salvaza, Perpignan-Rivesaltes et Nîmes Garons sont des aérodromes d'intérêt local dont le développement dépend notamment de l'ouverture de nouvelles lignes à bas coût.

³⁸ Cf. les termes du débat public Vallée du Rhône Arc languedocien

³⁹ Source : INSEE 2005, « l'année économique et sociale en Languedoc-Roussillon ».

⁴⁰ Source : dossier support du débat public VRAL

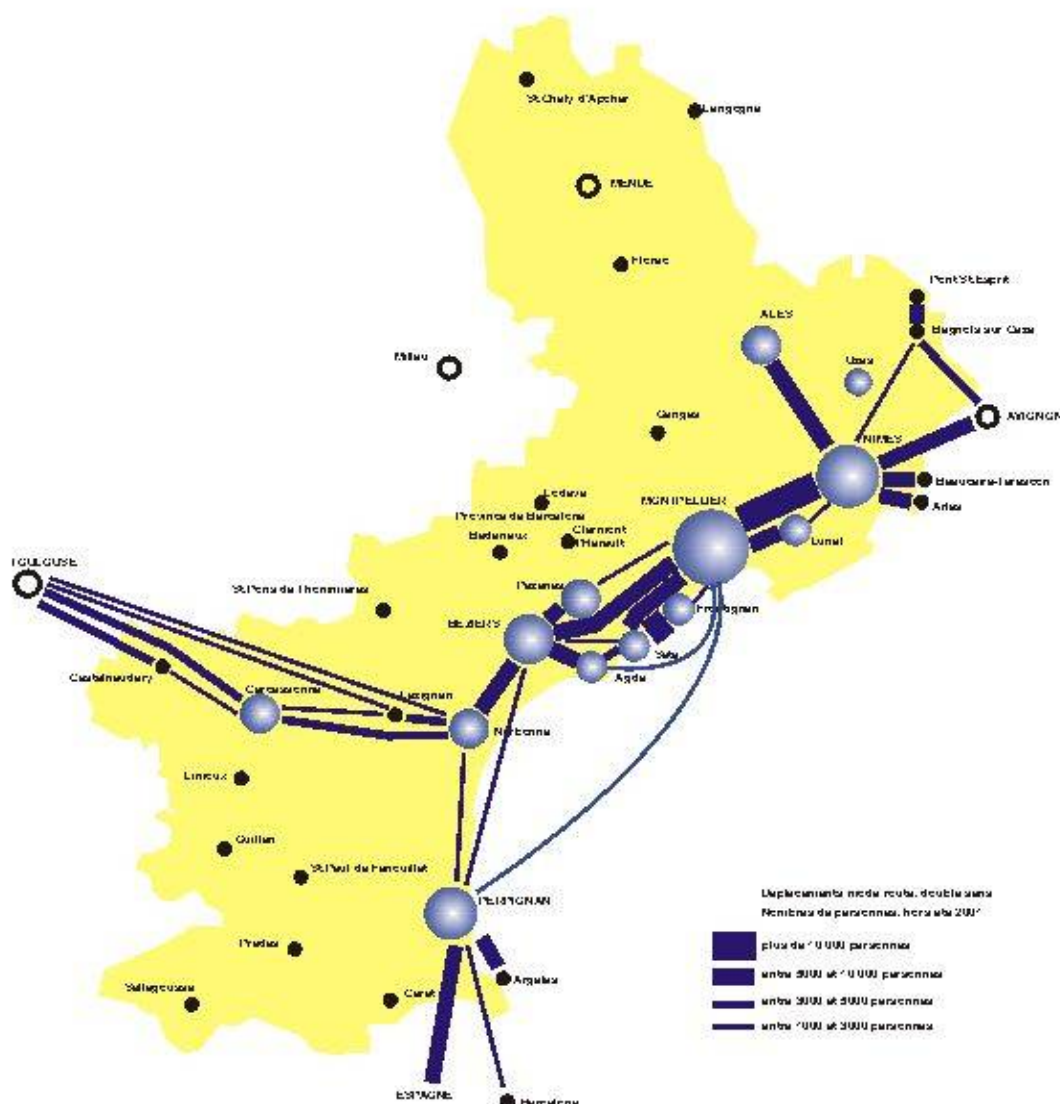
Le transport maritime est relativement développé avec les ports de Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres qui ont des activités de commerce souvent complémentaires, mais aussi de pêche et de plaisance. Le port de Sète connaît une forte croissance du trafic passager, et Port-Vendres s'est spécialisé dans les fruits et légumes avec une croissance significative. Le trafic total en 2005 est de 6 339 000 tonnes (+5,6 %) et 283 000 passagers (+26 %).

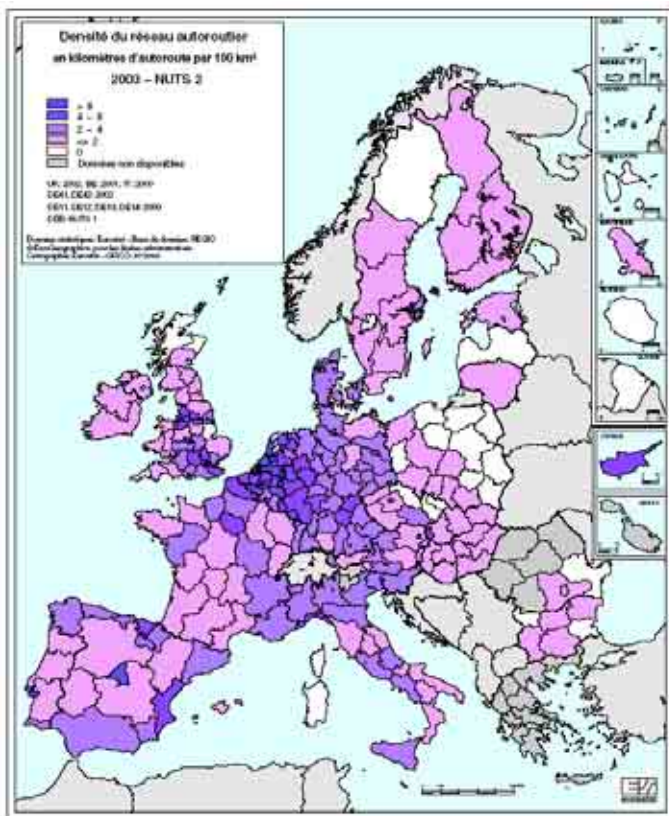
Le trafic maritime se développe et l'activité portuaire régionale progresse de 2,4 % en 2005 ; le trafic fluvial progresse fortement sur le canal de Rhône à Sète (INSEE 2005). Toutefois cette croissance conjoncturelle reste fragile, malgré d'importantes réserves de capacité.

Les trois ports, tous reliés au réseau ferré, constituent des nœuds multimodaux à fort potentiel. (Voir Volume 3, Annexe 1, « Etat des lieux et perspectives des activités portuaires »).

Plusieurs démarches visent à exploiter les potentialités du transport multimodal à partir des autres infrastructures existantes (feroutage, cabotage, plates-formes multimodales) : le canal du Rhône à Sète, les aéroports de Montpellier et Perpignan, les ports de Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres et les chantiers de transport combiné de Sète et Perpignan.

Les déplacements majeurs sur les couloirs audois et languedocien





Carte 10.1



Carte 10.4

V.2. De nombreuses modalités d'urbanisation

Restée en marge des grands mouvements urbains de l'immédiat après-guerre, la région a considérablement évolué depuis quelques dizaines d'années avec le développement urbain de Montpellier et s'est réorganisée autour de deux territoires urbains, le premier reliant des villes à échelle humaine sur la zone littorale, le second constitué en réseau de petites villes sur un axe de piémont.

215 communes rurales sont devenues urbaines entre 1968 et 1999. Une dizaine d'entre elles ont triplé voire quadruplé leur population.

Le développement touristique a quant à lui fait exploser certaines petites communes littorales (l'illustration exemplaire étant la Grande Motte dont la population permanente a été multipliée par 115).

Les deux tiers de la population sont concentrés dans des zones urbaines, les tendances migratoires à 20 ans renforceront encore ce phénomène de concentration.

Quatre grands territoires urbains marquent le Languedoc-Roussillon : au Nord, Montpellier-Nîmes entraîne dans son développement les communes situées entre Sète, Avignon et Arles. Au centre, Narbonne et Béziers constituent un espace de transition. Enfin, Perpignan fait le lien avec la Catalogne et Carcassonne avec la région Midi Pyrénées.

La région compte 9 communautés d'agglomération (autour des villes de Montpellier, Nîmes, Perpignan, Béziers, Sète, Narbonne, Alès, Carcassonne, et Agde), représentant 11,3 % de la superficie régionale et 54 % de la population en 2005.

Ce développement urbain permet d'assurer un développement durable plus facilement que dans de grosses métropoles. Il favorise enfin une véritable mobilité et une réelle cohérence de l'espace régional.

Cependant, cette dynamique métropolitaine aboutit à l'implantation de lotissements pavillonnaires de plus en plus éloignés des villes centres et à une spécialisation sociale grandissante des territoires. Ce qui pose la question de la maîtrise foncière et du coût du logement.

En Languedoc-Roussillon, 31 quartiers sont classés en zones urbaines sensibles.

Ces quartiers concentrent la majorité de la population urbaine présentant des caractéristiques de précarité : chômage - avec des écarts notables en fonction des catégories hommes / femmes, de l'âge ou de la nationalité qui mettent en évidence les difficultés rencontrées sur le marché du travail par ces populations - (36.26 % dans les ZUS de Montpellier pour 2005, à comparer aux 25,5 % en moyenne dans l'ensemble des ZUS de France) ; pourcentage élevé d'allocataires de minima sociaux, formation professionnelle inadaptée ; taux élevé d'échec scolaire ; populations issues de l'immigration ; familles monoparentales...

Leur population est estimée en région entre 141 000 et 182 000 habitants, soit 6 % à 8 % de la population régionale.

Par ailleurs, le logement social reste insuffisant dans le contexte démographique régional.

Sur les questions urbaines, une politique en faveur des populations et quartiers en difficulté doit permettre de continuer l'effort entrepris pour favoriser le développement d'opérations intégrées de revitalisation urbaine visant l'inclusion économique et sociale de ces populations.

V.3. Un espace rural porteur de développement

Malgré la concentration urbaine, le poids de la population rurale reste encore supérieur à la moyenne nationale, mais la moitié de la population des campagnes travaille hors de sa commune de résidence.

Le réseau de villes petites et moyennes structure des territoires de projets ; il existe 13 pays, 6 GAL, 3 parcs naturels régionaux, 119 communautés de communes.

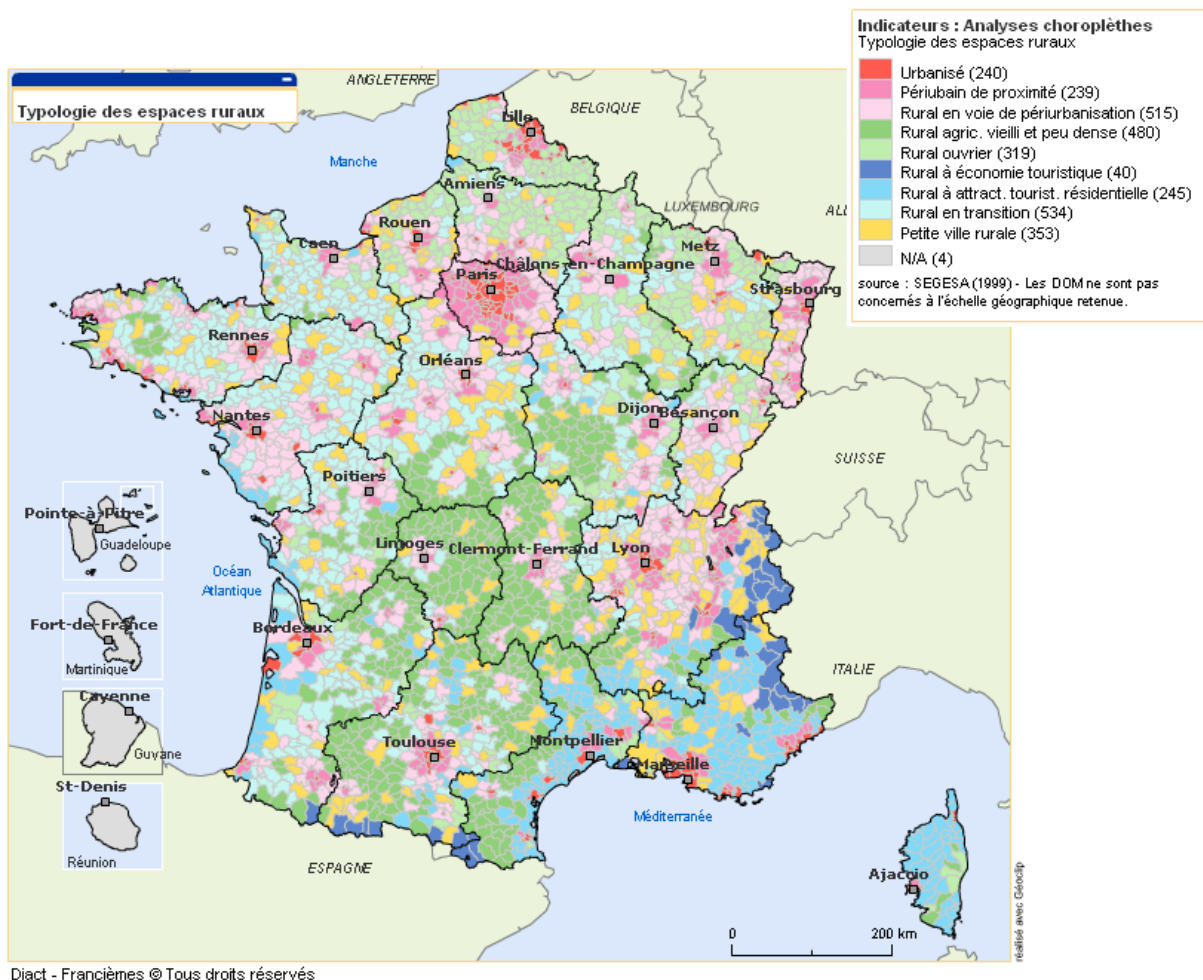
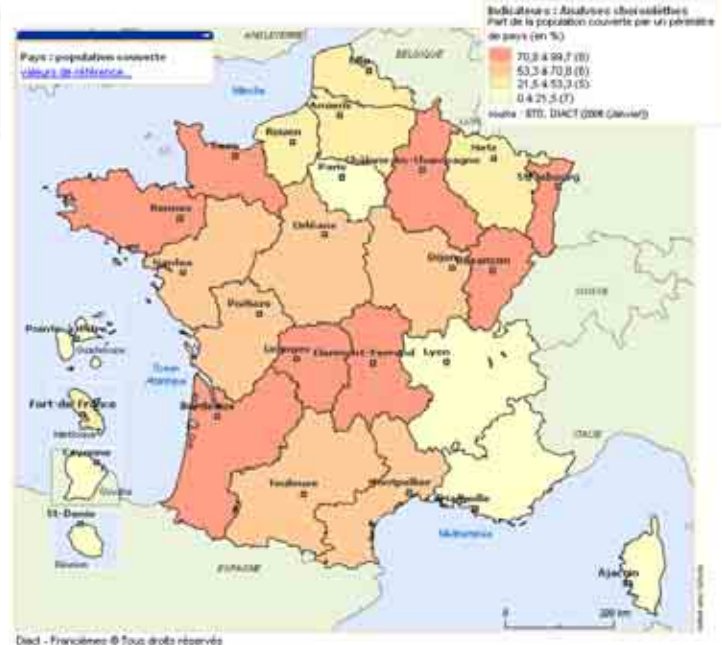
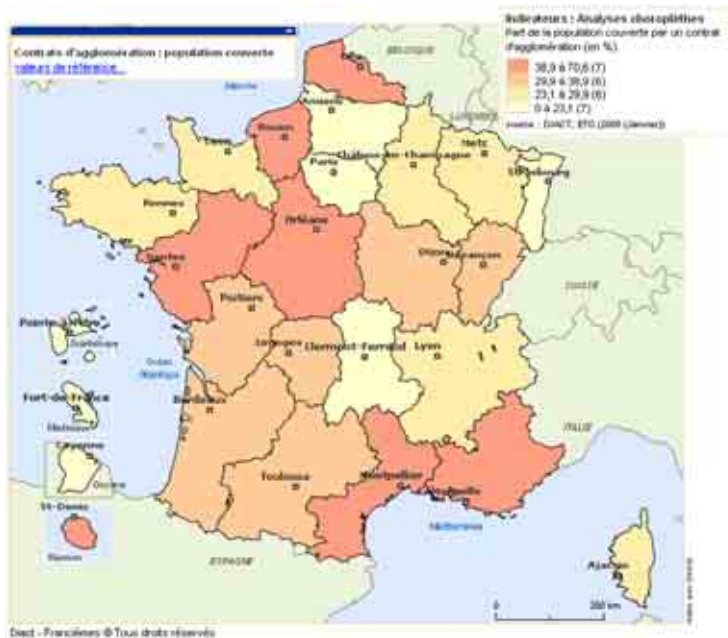
11 territoires ruraux (7 communautés de communes, 1 pays, 1 association, 1 SIVOM et 1 Gal) ont été sélectionnés comme pôles d'excellence rurale en juin 2006.

L'espace rural est marqué par un caractère méditerranéen fort, se traduisant par des activités spécifiques comme le pastoralisme et des enjeux environnementaux comme la protection de la forêt méditerranéenne.

Cet espace représente 80 % du territoire régional. Il doit faire face aujourd'hui à une extension forte des zones urbanisées, tant à la limite des agglomérations que dans l'arrière pays. L'agriculture occupe, en 2004, 981 000 hectares (36 % du territoire régional contre 51 % au niveau national) et a perdu 25 000 exploitations entre 1988 et 2000. Au delà, 7,6 % du territoire agricole est en friches, landes ou garrigues, ce qui montre les difficultés de l'agriculture à se maintenir sur le territoire dans une économie mondialisée (cette tendance pourrait s'aggraver avec la situation de crise viticole et les restructurations foncières). Elle ne constitue plus aujourd'hui l'activité économique principale de ces espaces et doit composer avec les activités touristiques, l'artisanat, le commerce.

De manière parallèle aux « quartiers », la précarité grandissante touche aussi les zones rurales de diverses façons : cela se traduit par la hausse du nombre d'agriculteurs bénéficiant des minima sociaux, par le déménagement vers l'arrière-pays de foyers qui n'ont plus les moyens financiers de se loger dans les centres urbains ou encore par l'insalubrité du logement temporaire pour les saisonniers.

Le pays de l'intérieur et les territoires non urbanisés jouent un rôle important dans l'équilibre de la région. L'espace rural doit par conséquent faire l'objet d'un aménagement maîtrisé pour permettre un développement harmonieux, s'appuyant sur une dynamique économique liée à l'agriculture, au tourisme et à l'artisanat, l'accueil de nouvelles populations.



V.4. L'aménagement du littoral en Languedoc-Roussillon : des atouts et des fonctions multiples, difficilement compatibles

Le territoire languedocien est structuré par :

- Une façade maritime comportant 200 km de côte environ, et trois ports qui conjuguent des activités de pêche, de transport et de plaisance ;
- Un couloir de communication Est-Ouest, Nord-Sud, qui regroupe les axes routiers et ferroviaires ;

- Un archipel urbain avec des villes qui se sont toutes étendues vers le Sud et des stations littorales à vocation touristique.

L'espace littoral joue un rôle très particulier dans ce territoire. Il est fragile et convoité, car il remplit des fonctions de réserve naturelle (plus particulièrement les espaces lagunaires), d'espace de loisirs, de zones d'activités économiques et rurales, de zones urbaines et de zones de transit.

De fait, la façade maritime du Languedoc-Roussillon concentre aujourd'hui :

- plus de 60% de l'économie touristique de la région (évaluée à 14,7% du PIB régional par la Direction du Tourisme) avec 1,2 M de lits touristiques et plus de 63 M de nuitées touristiques
- une forte croissance démographique avec plus de 1.700.000 habitants dans la zone littorale qui accueille 20.000 nouveaux habitants par an dont 5.000 sur les seules communes littorales
- une grande richesse environnementale avec par exemple plus de 34% de la bande littorale de 10 km inscrite dans le réseau Natura 2000

Le littoral du Languedoc-Roussillon a connu un mode de développement largement fondé sur son attractivité résidentielle et touristique, et sur les rentes patrimoniales qu'elle procure.

Ce mode de développement a mis au second rang les enjeux environnementaux et de développement, et en particulier l'emploi. L'espace étant largement disponible, il n'est pas apparu nécessaire de le gérer avec discernement. L'apport migratoire nourrit et conforte ce mode de fonctionnement par l'arrivée de populations largement porteuses des mêmes logiques d'appropriation individuelle.

Malgré les initiatives publiques pour préserver ou mettre en valeur certains espaces, on constate une consommation progressive du capital environnemental du littoral : consommation foncière peu économe, « dégazage urbain » dans les lagunes, accélération de l'érosion des plages, dégradation des paysages (mitage, urbanisation parfois médiocre, développement de friches), sur fréquentation de certains espaces naturels, cabanisation,

Par ailleurs, la prééminence des logiques foncières et immobilières, émiettées et peu professionnelles, sur les logiques entrepreneuriales a contribué à engendrer une économie littorale où la part des emplois précaires est importante.

Le tourisme, même s'il fait aujourd'hui l'objet d'actions plus volontaristes n'a pas été considéré comme une industrie à part entière car peu professionnalisé et insuffisamment porté jusqu'à ce jour par les investisseurs locaux.

Un mode de développement qui atteint ses limites

La préservation et la valorisation de l'environnement participent de l'attrait du littoral Languedoc-Roussillon. Or, l'amplification des tendances constatées peut, si elles ne sont pas corrigées, remettre en cause l'attractivité du littoral dans la compétition que se livrent les territoires.

De nombreux élus commencent à remettre en cause le modèle expansionniste de consommation foncière et de croissance démographique non maîtrisée, susceptible de faire perdre toute identité territoriale et sociale.

La hausse des prix du foncier et les tensions sur le marché locatif commencent à poser avec acuité le problème du logement des ménages, non seulement à revenus modestes mais aussi à revenus moyens, en particulier des populations locales.

Par ailleurs, l'attractivité des stations balnéaires conduit à une nouvelle phase d'appropriation : la résidentialisation, c'est à dire l'occupation par des résidents permanents. Or celle-ci se heurte à l'inadaptation d'une bonne partie du parc (surfaces, isolation, chauffage, ...). La résidentialisation modifie aussi sensiblement le fonctionnement des stations qui n'ont pas toujours anticipé ce phénomène.

Enfin, l'érosion des plages, très préoccupante à certains endroits, atteint aujourd'hui plus fréquemment des zones bâties et attaque le cordon dunaire. A ce titre, l'intensité et la durabilité des risques littoraux (érosion et submersion marines) sont bien établies en Languedoc-Roussillon. Au cours des 50 dernières années, 10 % de la surface des plages ont disparu. Aujourd'hui, le changement climatique et ses effets prévus sur le littoral vont aggraver encore cette situation, et appelle des mesures qui dépassent les actions ponctuelles mises en œuvre précédemment.

Les moyens déjà mis en œuvre et à venir :

Face à ces défis, L'Etat et la Région ont pour la première fois identifié ensemble en 2000 des axes spécifiques sur le littoral au sein du Contrat de Plan Etat-Région et du DOCUP. Ils concernent

notamment des actions relatives à la gestion du trait de côte, à la réhabilitation de sites emblématiques, à la rénovation des stations littorales, à l'acquisition de terrains par le Conservatoire.

Dans ce cadre, des opérations à caractère exemplaire ont été identifiées au CIADT du 13 décembre 2002 pour être réhabilitées dans les 10 ans à venir :

- Opération Grand Site Camargue Gardoise (30)
- Lido du Petit et du Grand Travers (34)
- Lido de Villeneuve-les-Maguelone - Fontignan (34)
- Protection et aménagement durable du lido de Sète-Marseillan (34)
- Réhabilitation de la côte Ouest de Vias (34)
- Réhabilitation du site des Coussoules (11)
- Réhabilitation de l'Etang de Canet - Saint Nazaire (66)
- Restauration du site de Paulilles (66)

Aujourd'hui l'ensemble des programmes d'actions relatifs à la réhabilitation de ces 8 sites emblématiques, est largement avancé. Les maîtres d'ouvrages sont identifiés, les choix d'aménagement ont été arrêtés et la plupart des projets entreront en phase de travaux. Les collectivités territoriales, chacune dans leur domaine de compétence, ont intégré pleinement la dimension littorale.

Compte tenu de l'importance du littoral pour le territoire régional et des nombreux enjeux qui s'y rattachent, tant au niveau environnemental qu'au niveau économique, il est apparu indispensable de poursuivre la réalisation de travaux de réhabilitation des huit sites côtiers emblématiques, dans le cadre d'opérations traitant simultanément de l'érosion des plages, de restauration des lagunes, de l'accès public à la plage, de la place de la voiture, des deux roues et des transports en commun, du stationnement, de l'information du public et des services à offrir aux visiteurs et aux touristes.

Le contrat de projets Etat-région pour 2007-2013 et le programme opérationnel vont permettre, de poursuivre et de prolonger les mesures déjà engagées pour préserver et mettre en valeur le capital environnemental du littoral dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des zones côtières et anticiper les mutations urbaines en cours dans un objectif de cohésion sociale et de protection de l'environnement.

Par ailleurs, la poursuite du programme BEACHMEAD-E (INTERREG / MEDOCC), initié en 2005, devrait permettre de mieux cerner les phénomènes d'érosion côtière dans les secteurs les plus fragiles et d'identifier des gisements de sable sur la plate-forme continentale en vue de passer à une phase opérationnelle de rechargement des plages en sable.

* * *

VI. Analyse Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces

Analyse AFOM et spécificités infra régionales :

mise en parallèle du diagnostic avec les principales orientations communautaires, nationales et régionales

	Forces	Faiblesses
Accès à l'innovation : capacités de R&D des territoires et accompagne ment des entreprises	<p>Dynamisme de la recherche publique (3ème région française pour la densité de population de la recherche (12,8 chercheurs pour 10 000 habitants))</p> <p>Orientation du bassin d'emploi de Montpellier vers l'électronique, le médical et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.</p> <p>Existence d'un pôle universitaire important : près de 89 000 étudiants suivent une formation supérieure</p> <p>Existence de quatre pôles de compétitivité labellisés sur des secteurs d'activité porteurs d'innovation : l'agroalimentaire, la santé, la chimie et l'environnement et les énergies renouvelables (Q@limes, Orpheme, Trimatec, Derbi).</p> <p>Présence d'un réseau de structures d'accompagnement à l'innovation fortement développé, principalement : l'association Transferts-LR, cinq plateformes technologiques (lycées), OSEO- innovation, les CEEI et les pépinières, l'incubateur LRI, les cellules de valorisation des universités, etc.</p>	<p>Faible structuration des activités de valorisation de la recherche et faible dotation en termes d'effectifs (exception : celle de l'Université de Montpellier II et CNRS)</p> <p>Insuffisance de capacité d'accueil foncier et immobilier adapté</p> <p>Un tissu économique languedocien peu enclin à l'innovation et au transfert de technologie : il est à 95 % composé de TPE, majoritairement dans le secteur artisanal</p> <p>Manque de structuration et de coordination des acteurs intervenant dans l'accompagnement de l'innovation et du transfert de technologie</p>
Protection de l'environnement et gestion des risques naturels et technologiques	<p>Qualité et diversité du patrimoine naturel (illustration : 64,7 % du territoire occupé par les espaces naturels et 70 % des espèces animales de France présentes dans la région).</p> <p>Une protection élevée du territoire régional : sites classés (au nombre de 127), 7 Opérations Grands Sites reconnues au plan national, 4 au patrimoine mondial de l'humanité, 140 sites Natura 2000, plus de 9000 ha ont déjà été acquis par le Conservatoire du Littoral sur la frange côtière (pas d'urbanisation), 42 % du territoire régional classé en ZNIEFF (Zone d'Intérêt Faunistique et Floristique), un parc national, trois parcs naturels régionaux, 14 réserves naturelles</p> <p>Une place particulière en matière d'énergie renouvelable : première région en termes de production d'énergie éolienne, production hydroélectrique</p>	<p>Aggravation des problèmes d'inondation. Insuffisance des équipements primaires (assainissement, traitement des déchets) et vulnérabilité du littoral en raison de la croissance démographique et du développement urbain mal maîtrisé. Qualité des eaux inégales (pollution aux nitrates et pesticides notamment). Variation de débits dans la plupart des cours d'eau de la région. Fragilité des ressources en eau potable (surexploitation estivale, vulnérabilité aux pollutions, vulnérabilité de l'arrière pays)</p> <p>Qualité de l'eau potable moyenne (entre 2003 et 2005, seulement 60 à 90 % de la population était desservie par une eau de bonne qualité bactériologique.</p> <p>Risques technologiques et naturels élevés (ex : 30 établissements classés SEVESO)</p> <p>Importance des émissions de composés organiques volatils (COV) et d'oxydes d'azote (NOx), associées à l'ensoleillement important de la région</p> <p>De nombreux sites industriels pollués liés au passé industriel riche de la région (mines)</p>
Accessibilité du territoire (route, fer, intermodalité) et accès à la société de l'information (TIC, infrastructures)	<p><i>Accessibilité du territoire</i></p> <p>Position de la région, trait d'union entre la Catalogne et l'Italie du Nord, entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe</p> <p>Forte densité du réseau autoroutier (485 km d'autoroutes avec l'A9, l'A61, l'A54 et l'A75). 2ème région française.</p> <p>Infrastructures portuaires</p> <p><i>Accès à la société de l'information</i></p> <p>Qualité de l'accompagnement des publics par les Espaces Publics Numériques (EPN).</p> <p>Déploiement de l'Université Ouverte Montpellier Languedoc-Roussillon.</p> <p>Equipements à forte capacité de calcul (calculateurs possédant des puissances de calcul importantes)</p>	<p><i>Accessibilité du territoire</i></p> <p>Insuffisance des axes de transport routiers et ferroviaires, en voie de saturation, en particulier les voies urbaines, notamment en période d'influence touristique. Transport TER à améliorer (densité, qualité). Pas d'itinéraire routier de contournement pour la plupart des grandes villes. Le réseau ferré régional, entre la vallée du Rhône et la frontière espagnole, supporte à la fois le trafic voyageur (TGV et TER) et le trafic de marchandises (limitation du fret).</p> <p><i>Accès à la société de l'information</i></p> <p>Une fracture numérique autour de trois lignes de césure entre zones urbaines et rurales, centres urbains et zones urbaines sensibles, littoral et piémont (notamment sur l'accès au haut débit)</p> <p>Insuffisance des centres de données</p> <p>Absence de Nœuds d'Echange Interne (risque sur la sécurité du trafic élevé)</p> <p>Retard des entreprises régionales dans l'adoption des innovations TIC, et notamment dans le tourisme</p>

	Opportunités	Menaces
<p>Accès à l'innovation : capacités de R&D des territoires et accompagnement des entreprises</p>	<p>Exploitation des pôles de compétitivité labellisés (coopérations entreprises-laboratoires de recherche-organismes de formation)</p> <p>Développement de la recherche privée (illustration : les effectifs de R&D travaillant dans les entreprises ont augmenté de 64 % en 10 ans, le montant des dépenses intérieures de R&D des entreprises a doublé en 10 ans, des domaines de spécialisations comme l'agroalimentaire, l'énergie, la santé et les télécommunications).</p> <p>Dynamisme régional en termes de créations d'entreprises innovantes (3 ou 4ème place selon les années en nombre de candidatures au concours du Ministère de la recherche)</p> <p>Existence de conditions favorables pour l'émergence d'une filière industrielle languedocienne de pointe dans le secteur électronique, médical, dans le multimédia, dans la biotechnologie et l'agroalimentaire. L'industrie languedocienne est le second secteur créateur de richesses (13 % de la valeur ajoutée) alors que la part dans l'emploi régional n'est que de 10 % contre 17 % au niveau national.</p> <p>Souplesse et capacités de financements offertes par les partenariats public privé</p> <p>Importance de la participation des financeurs publics, à valoriser auprès des entreprises (effet incitatif)</p>	<p>Un nombre élevé d'instances de pilotage qui nuit à la lisibilité du pilotage</p> <p>Faible viabilité des jeunes entreprises régionales</p> <p>Absence d'une chaîne financière solide pour permettre de boucler les tours de table sur des projets créateurs de richesse et d'emploi en ce qui concerne les fonds propres</p>
<p>Protection de l'environnement et gestion des risques naturels et technologiques</p>	<p>Prépondérance de la place du Languedoc Roussillon dans la stratégie nationale pour la biodiversité adoptée par le gouvernement.</p> <p>Des démarches de gestion globale par bassin du type schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ou des programmes d'actions (contrats de milieux) à conforter en veillant à améliorer le lien avec les outils d'aménagement du territoire (SCOT, démarche de pays...).</p> <p>Etablissement de 12 Plans de Prévention des Risques Technologiques dans la région, menant à des mesures de maîtrise de l'urbanisme</p> <p>Structuration des connaissances relatives à la biodiversité grâce aux programmes en cours : Natura 2000, la modernisation des ZNIEFF et la création du volet régional du système national d'information de la nature (SINP)</p> <p>Développement des filières d'énergie renouvelables (bois, biomasse, solaire thermique, éolien, solaire photovoltaïque, géothermie). Des actions de réduction des émissions du secteur industriel sont intégrées au plan régional santé environnement (PRSE).</p> <p>Exploitation des TIC dans la gestion des risques (systèmes d'alerte, plan de mutualisation de bases de données et interopérabilité des outils)</p>	<p>Rythme de la croissance démographique, sa concentration sur la plaine littorale associée à une insuffisance des équipements primaires (assainissement, traitement des déchets). Un mitage des espaces naturels en raison de la croissance démographique et du développement urbain mal maîtrisé. Des dégradations récurrentes, en particulier sur la plaine littorale (activités humaines depuis 30 ans, urbaines, agricoles, industrielles, ainsi que la pression démographique).</p> <p>Six risques identifiés : les inondations (risque accru par la croissance démographique, plus de 500 000 personnes résident de manière permanente en zone inondable), les feux de forêts, les érosions et submersions marines, les mouvements de terrain, les risques sismiques et les avalanches.</p> <p>Risque biologique (légionellose) : cinq cent vingt huit tours aéroréfrigérantes fonctionnant sur un principe de pulvérisation d'eau dans un flux d'air sont recensées au 31/12/2005.</p> <p>Des lagunes littorales soumises au risque d'eutrophisation, ce qui peut compromettre les activités économiques (dont la conchyliculture) et la préservation des milieux, sans oublier les pollutions toxiques ou bactériologiques, qui périodiquement affectent ces espaces.</p> <p>Recul de la biodiversité qui se caractérise par la fragilisation d'espèces et d'habitats exceptionnels (ex : l'Aigle de Bonelli).</p>
<p>Accessibilité du territoire (route, fer, intermodalité) et accès à la société de l'information (TIC, infrastructures)</p>	<p><i>Accessibilité du territoire</i></p> <p>Potentiel de développement du transport multimodal à partir des infrastructures existantes : le canal du Rhône à Sète, les ports d'intérêt national (Sète et Port la Nouvelle), les aéroports et les chantiers de transports combinés.</p> <p>Besoins d'investissements compte tenu de la progression soutenue du trafic routier des poids lourds et des véhicules individuels de touristes.</p> <p><i>Accès à la société de l'information</i></p> <p>Forte implantation d'établissements de formation et de recherche de haut niveau dans le secteur des TIC – LIRMM, Polytech, CINES....</p> <p>Opportunité de la filière industrielle en tant que vecteur de développement des TIC (BTP, tourisme)</p> <p>Opportunité offerte par la puissance des calculateurs régionaux en termes de calcul scientifique (mathématique, sciences de l'ingénieur, modélisation moléculaire...)</p>	<p><i>Accessibilité du territoire</i></p> <p>Saturation des axes de communication</p> <p>Rythme de la croissance démographique, sa concentration sur la plaine littorale</p> <p>Risque de perte de vitesse des entreprises régionales lié à une appropriation trop lente des TIC</p>

VII. Enjeux par thèmes

Thèmes prioritaires	Enjeux
Accès à l'innovation : capacités de R&D des territoires et accompagnement des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation et la coordination des structures d'accompagnement à l'innovation - L'accompagnement et le développement des pôles de compétitivité et des filières - L'organisation de la valorisation de la recherche - Le développement des transferts de technologie, en particulier par la mobilité des ressources humaines - La poursuite de la dynamique engagée en termes de créations d'entreprises - Le soutien en faveur de la croissance et de la pérennisation des entreprises régionales - L'amélioration de l'accès aux financements pour les entreprises innovantes
Protection de l'environnement et gestion des risques naturels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion du risque inondation - La gestion des ressources en eau et amélioration, ou préservation, de sa qualité - La préservation des lagunes et du littoral - La préservation de la biodiversité - Le développement des énergies renouvelables - La valorisation des espaces naturels et protégés - La gestion des autres risques naturels (hors inondation) et risques technologiques - Faire face à la pression environnementale due à la croissance démographique - La maîtrise du développement urbain - Le traitement ou la réhabilitation des sites pollués - La limitation de la pollution de l'air
Accessibilité du territoire (route, fer, intermodalité) et accès à la société de l'information (TIC, infrastructures)	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des voies urbaines, en particulier les voies de contournement - La modernisation et le développement du transport ferroviaire - Le développement du transport multimodal - La réduction de la fracture numérique territoriale - La mobilisation des entreprises sur l'adoption des TIC

VIII. Indicateurs de contexte

Intitulé de l'indicateur avec l'unité de mesure utilisée	Base de référence	Date	Fréquence de mise à jour	Source
Démographie				
Population totale	2 520 000	01/01/2006	Annuel	INSEE
Solde naturel	+ 3 807	2005	Annuel	<i>(NB : Solde migratoire 2005 = population 2005 – population 2004 – solde naturel 2005)</i>
Solde migratoire	+ 26 638	2005	Annuel	

Indicateurs socio-économiques généraux				
PIB régional (en millions d'euros)	53 197	2005	Annuel	INSEE
Part du PIB régional dans le total national en %	3,16 %	2005	Annuel	INSEE
Valeur ajoutée régionale toutes branches (en millions d'euros)	47 506	2005	Annuel	Observatoire des territoires
Demandeurs d'emploi (catégorie 1+2+3 ⁴¹ hors activité réduite) :				
nombre total	141 784	Année 2005	Annuel	INSEE
nombre d'hommes	69 079			
nombre de femmes	72 705			
Taux de chômage (au sens du BIT)				
Total	13,7 %	Année 2005	Annuel	INSEE
Hommes	12,3 %			
Femmes	15,3 %			
Taux de RMI (nombre d'allocataires pour 1000 habitants)	32,1 ‰	31/12/2005	Annuel	DRASS
Taux d'emploi des 15-64 ans	56,8 %	31/12/2004	Annuel	Eurostat
Revenus salariaux annuels moyens				
Ensemble	14 208 €	Année 2003	Annuel	site de l'INSEE
Hommes	15 969 €			
Femmes	12 138 €			

⁴¹ Catégorie 1 + 2 + 3 : uniquement les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1) – à temps partiel (catégorie 2) – d'un emploi saisonnier ou temporaire (catégorie 3)

Intitulé de l'indicateur avec l'unité de mesure utilisée	Base de référence	Date	Fréquence de mise à jour	Source
Recherche et développement⁴²				
DIRD (Dépenses Intérieures de Recherche et Développement) (en millions d'euros) total entreprises administrations	1 079 359 721	31/12/2004	Annuel	Site Internet Ministère de la recherche http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/france/reg/langue.htm
Effectif de R&D ⁴³ : total entreprises administrations	11 592 3 302 8 290	31/12/2004	Annuel	
Nombre de chercheurs total entreprises administrations	6 545 1 574 4 891	31/12/2004	Annuel	
Demandes de brevets déposées (origine de l'inventeur : Languedoc-Roussillon)	308	2003	Annuel	INPI, les statistiques de la propriété industrielle (www.inpi.fr)
Création d'entreprises				
Nombre de créations d'entreprises Total Créations pures Reprises Réactivations	17 877 11 304 4 484 2 089	31/12/2005	Annuel	INSEE Répertoire des entreprises et des établissements Site Internet INSEE Chiffres clés APCE Agence pour la Création d'entreprises www.apce.com
Nombre de défaillances d'entreprises	2 190	2006	Annuel	INSEE
Taux de survie des entreprises à 5 ans	49,8 %		Annuel	INSEE fichier SIRENE Site Internet Chiffres clés

⁴² Le % est donné par rapport au total de la France métropolitaine. Pour les administrations, les données « recherche » de la défense et des associations ne sont pas régionalisées. Les effectifs de recherche sont en équivalent temps plein et dans les administrations les boursiers de thèses sont inclus dans la rubrique chercheurs.

⁴³ Effectifs de R&D : chercheurs et personnel de soutien en ETP équivalent temps plein

Intitulé de l'indicateur avec l'unité de mesure utilisée	Base de référence	Date	Fréquence de mise à jour	Source
Protection de l'environnement et prévention des risques naturels				
Inondation				
Nombre de communes couvertes par un PPR prescrit	394	Début 2007	Annuel	DIREN
Nombre de communes couvertes par des PPR approuvés	476	Début 2007	Annuel	DIREN
Qualité de l'eau				
Qualité de l'eau mesurée par les non conformités des stations d'épuration à la Directive Eau Résiduaires Urbaines (échéance 1998, 2000 ou 2005 : la pollution est traduite en nombre d'équivalents habitants d'après des ratios standards)	2 chiffres : le nombre de stations d'épuration et un en équivalent habitants : ratio technique			
Nombre de non-conformités des stations d'épuration à la Directive Eau Résiduaires Urbaines échéance 1998	7 stations	Octobre 2006	Annuel	DIREN
Nombre d'équivalents habitants correspondants échéance 1998	449.268 équivalents habitants	Octobre 2006	Annuel	DIREN
Nombre de non-conformités à la Directive Eau Résiduaires Urbaines échéance 2000	23 stations	Octobre 2006	Annuel	DIREN
Nombre d'équivalents habitants correspondants échéance 2000	1.123.806 équivalent habitants	Octobre 2006	Annuel	DIREN
Nombre de non-conformités à la Directive Eau Résiduaires Urbaines échéance 2005	96 stations	Octobre 2006	Annuel	DIREN
Nombre d'équivalents habitants correspondants échéance 2005	488 663 équivalent habitants	Octobre 2006	Annuel	DIREN
Biodiversité				
surface Natura 2000 (en hectares) totale terrestre marine	909 006 886 317 22 689	15/11/2006	Annuel	DIREN
% de la surface totale régionale	31,80			
% de sites dotés de DOCOB en cours de rédaction ou achevés	42,6	2005	Annuel	DIREN
Paysage et patrimoine				
Nombre de communes touchées par une ZPPAUP existante	27	2007	Annuel	DIREN

Intitulé de l'indicateur avec l'unité de mesure utilisée	Base de référence	Date	Fréquence de mise à jour	Source
Energies renouvelables				
<u>Bois énergie :</u> Puissance du parc existant	44 MW	Fin 2005	Annuel	ADEME
<u>Solaire photovoltaïque :</u> Puissance du parc existant	0,6 MW	Fin 2005	Annuel	ADEME
<u>Solaire thermique collectif :</u> Superficie de capteurs installés	18 000 m2	Fin 2005	Annuel	ADEME
Trafic et transports de marchandises				
Nombre de poids lourds de plus de 2 essieux ayant franchi la frontière sur l'A9 au Perthus (code PL4)	3 044 326	2005	Annuel	ASF – DRE Année économique et sociale
Fret ferroviaire de marchandises entrées + sorties (en milliers de tonnes)	7 278	2005	Annuel	SNCF et DRE Année économique et sociale
Transport combiné : nombre de caisses mobiles	80 416	2005	Annuel	Novatrans ⁴⁴
Transport fluvial sur le canal du Rhône à Sète recensé à l'écluse de Saint Gilles (en milliers de tonnes)	449	2005	Annuel	DRE, observatoire des transports
Trafic total de marchandises des principaux ports régionaux (en milliers de tonnes) :		2005	Annuel	
Sète	3 837			
Port la Nouvelle	2 292			
Port Vendres	207			
Containers maritimes (containers EVP, pour les 3 ports)	7 633	Mars 2007		
Equipements TIC				
Taux de couverture haut débit en région (512 Ko): des administrations des entreprises de la population	91,46% 95,57% 94,93%	2005	Annuel	Observatoire des territoires Ces indicateurs seront réactualisés sur le standard 2 mega, dès que les données seront disponibles.

⁴⁴ à Port-Bou principalement, Perpignan et Sète